



Convention d'Abidjan

Atelier pilote du Programme Sustainable Seas

Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) 18–21 juin 2012

Rapport de l'atelier



La Convention d'Abidjan atelier pilote du programme Sustainable Seas a été organisée par le Secrétariat Convention d'Abidjan et GRID-Arendal sous les auspices de la Convention d'Abidjan et le PNUE, avec des contributions du IMR (Norvège), le World Wildlife Fund et ODINAFRICA.

Convention d'Abidjan

Atelier pilote du Programme Sustainable Seas

Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) 18–21 juin 2012

Rapport de l'atelier

Contexte	4
Approche et organisation de l'atelier	7
Ouverture de la réunion	9
Session I: Cadre de la gestion écosystémique	10
Session II: Implication du secteur pétrolier et gazier offshore dans l'EbM	14
Session III: Gestion des données et des informations marines dans le cadre de l'EbM	16
Session IV: Evaluations marines	18
Marche à suivre	20
Annexe I : Liste des participants	22
Annexe II : Ordre du jour	23
Annexe III : Résultat de l'enquête menée auprès des États membres de la Convention d'Abidjan	25

Contexte

La vie sur terre est fondamentalement et inextricablement liée au milieu marin. Nos océans et mers régulent les processus au niveau mondial comme le climat et les intempéries et offrent à notre société un vaste éventail de biens et de services: alimentation, énergie, minéraux, médicaments, transport et services sociaux. Cependant, le « capital naturel » de l'océan diminue sur le plan mondial en raison des effets cumulatifs des activités humaines et des pratiques de gestion non durable. Outre les impacts au quotidien de l'utilisation humaine, les effets des changements climatiques, comme l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des températures, et l'acidification de l'océan, exercent tous une pression supplémentaire sur le milieu marin.

Les communautés côtières, allant de la Mauritanie à l'Afrique du Sud (région de la Convention d'Abidjan), sont particulièrement vulnérables aux changements de leur milieu en raison de leur dépendance aux ressources marines et de leur sensibilité aux risques liés aux changements climatiques et à la pollution. L'expansion de l'industrie pétrolière et gazière offshore dans la région offre des possibilités de développement socio-économique à cet égard; en même temps ses impacts environnementaux risquent de menacer la subsistance et le bien-être des communautés côtières. Cependant, les décisions socio-économiques prises aux niveaux national et international n'en tiennent pas compte. Parallèlement, la connaissance historique de ces mêmes communautés contient une vaste « base de données », souvent ignorée, sur l'adaptation et l'expérience de gestion équilibrée qui seraient bénéfiques pour toutes les sociétés, des pays développés aux pays en développement.

Le bien-être futur des populations humaines dans la région dépendra donc, dans une large mesure, de la capacité des pays à gérer les utilisations et les impacts afin de ne pas compromettre la santé et la résistance des écosystèmes marins.

La gestion écosystémique (Ecosystem-based Management, EbM) est une approche holistique intégrée qui considère les écosystèmes marins et côtiers comme des unités ayant de nombreux liens écologiques et sociaux. Contrairement à l'approche sectorielle traditionnelle de la gestion, l'équilibre entre les besoins et les intérêts des diverses parties prenantes et la sauvegarde du milieu marin et de sa riche biodiversité sont essentiels dans ce processus.

La gestion écosystémique comporte six principes essentiels:

- Reconnaître les liens qui existent entre les systèmes marins, côtiers et terrestres ainsi qu'entre les écosystèmes et les sociétés humaines.
- Appliquer une perspective services des écosystèmes selon laquelle l'évaluation des écosystèmes dépend non seulement des biens de base qu'ils fournissent (tels que aliments ou matières premières) mais également des services importants qu'ils offrent (tels que eau potable et protection contre les intempéries extrêmes).
- Comprendre et aborder les impacts cumulatifs des diverses activités affectant un écosystème.
- Gérer les objectifs multiples et quelquefois contradictoires liés aux divers avantages et services des écosystèmes et les équilibrer.
- Être ouvert au changement, s'inspirer des expériences acquises et adapter des politiques au cours du processus de gestion.
- Impliquer les parties prenantes dans tous les stades de la planification et de la mise en œuvre de l'EbM.

On peut parvenir à une gestion écosystémique en introduisant un cycle surveillance-évaluation-gestion dans la gestion marine (Figure 1).

L'EbM dépend dans une large mesure de l'accessibilité et de la disponibilité de données, de connaissances et d'informations solides et fiables sur l'environne-

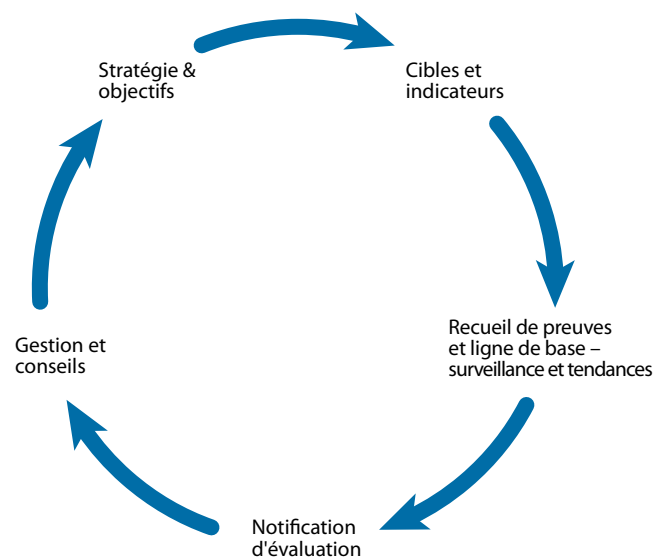


Figure 1. La gestion écosystémique se fonde sur un cycle surveillance-évaluation-gestion.

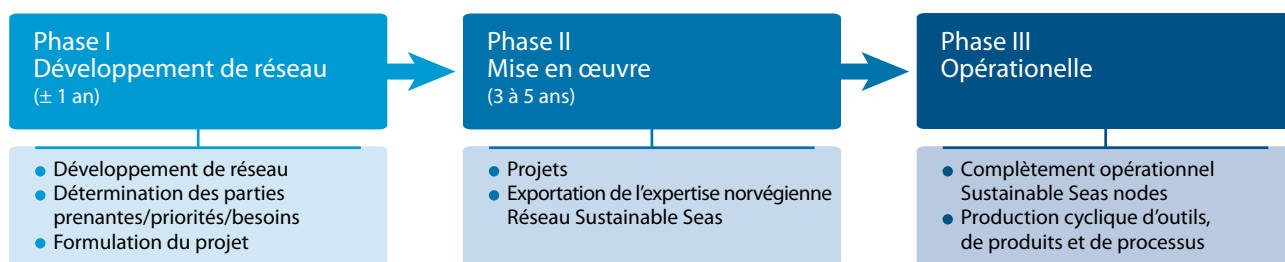


Figure 2. Phases de la mise en œuvre de projets.

ment, et des compétences nécessaires pour recueillir, gérer et interpréter ces données. Par ailleurs, l'intégration, la traduction et la communication de ces informations en politiques marines sont essentielles, tandis que, dans le même temps, la sensibilisation est nécessaire pour inscrire ces questions aux ordres du jour politiques nationaux et internationaux.

Le Programme Sustainable Seas de UNEP/GRID-Arendal a pour objectif de renforcer les capacités des pays en développement pour la gestion durable du milieu marin. Ce programme s'appuie sur les réalisations de UNEP/GRID-Arendal avec le Programme du Plateau Continental. Alors que le Programme du Plateau Continental du PNUE est axé sur la définition des limites extérieures du plateau continental, le Programme Sustainable Seas souhaite désormais soutenir les pays en développement dans leur progression vers la gestion durable des zones sous leur juridiction à l'aide d'outils, de produits et de services spécialisés développés en coopération avec des experts norvégiens et d'autres internationaux. Plus de soixante pays en développement ont bénéficié d'une aide et d'une formation sur mesure dans le cadre du Programme du Plateau Continental du PNUE.

Le Programme Sustainable Seas a pour objectif:

- D'aider les États en développement à réaliser des produits, processus et outils spécialisés pour la gestion écosystémique, grâce au co-développement avec des experts internationaux et régionaux, au moyen d'activités de renforcement de capacités.
- De s'inspirer des réalisations du Programme du Plateau Continental du PNUE.
- De ne pas dépendre à long terme de financements majeurs de la part de donateurs.
- D'améliorer la participation à des processus mondiaux tels que la Convention sur la Diversité Biologique, le Mécanisme Systématique des Nations Unies et la CNUDM.

Le programme de renforcement des capacités proposé dans la région de la Convention d'Abidjan se concentre sur les compétences de base de GRID-Arendal, à savoir formation technique directe, planification spatiale marine réaliste et priorités de commu-

nication marines. Les besoins et les priorités seront déterminés au cours de la première phase du projet et serviront de base aux projets de la deuxième phase.

La mise en œuvre régionale du programme comportera 3 phases:

La phase I du Programme de renforcement des capacités Sustainable Seas est orientée sur l'identification des besoins en renforcement des capacités des États participants, au moyen d'un atelier pilote et d'un processus d'identification des parties prenantes, des priorités et des besoins et la formulation de projets. Cette phase durera environ un an.

UNEP/GRID-Arendal coopère actuellement avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan afin de lancer le Programme Sustainable Seas dans la région (phase I). Le présent rapport résume les résultats de l'atelier pilote Sustainable Seas de la Convention d'Abidjan. Cet atelier pilote a pour objectif de déterminer les besoins et les priorités du renforcement de capacités pour l'EbM dans la région. Les besoins et les priorités déterminés serviront de base à une proposition de programme complet.

Les caractéristiques spécifiques du programme en Afrique de l'Ouest sont:

- Cinq domaines thématiques: cadre EbM, gestion des données et des informations, capacité d'évaluation du milieu marin, gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore et sensibilisation et communication.
- Le fait qu'il s'appuie sur les capacités et initiatives existantes dans la région.
- La mise en œuvre grâce au réseau de la Convention d'Abidjan.
- Le fait qu'il parvient à des produits, des outils et des processus pertinents pour la gestion durable du milieu marin.

Des experts norvégiens et d'autres internationaux seront impliqués et participeront aux activités du programme. La Norvège coopère et contribue de longue date à la gestion marine avec les pays en développement grâce au programme Nansen, la colla-



Photographie du groupe – 21 juin 2012 – Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)

collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA) et l'Institut de Recherche Marine (IMR) est financée par l'Agence Norvégienne pour la Coopération au Développement (NORAD). Depuis 1975, le Programme Nansen a réalisé des campagnes sur l'environnement et les ressources halieutiques dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine en utilisant le navire de recherche Dr Fridtjof Nansen, géré par l'IMR. Les phases initiales du programme se sont concentrées sur l'exploration des ressources halieutiques à développer et ensuite l'évaluation et la surveillance des ressources grâce à des systèmes normalisés de recueil d'information. Depuis le début des années 90, le programme a ajouté le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche halieutique et la gestion de la pêche (renforcement institutionnel dans les pays partenaires), ainsi que l'organisation de réunions post-campagnes, avec des administrations de la pêche. Le programme se concentre sur des pays et des institutions d'Afrique du Nord-Ouest, du Golfe de Guinée et d'Afrique du

Sud-Ouest et la promotion de la collaboration régionale et des questions transfrontalières. Les informations et les données recueillies grâce au Programme Nansen servent à produire des rapports sur l'état des ressources halieutiques, et sont également stockées dans une base de données gérée par l'IMR, mise à la disposition de tous les partenaires. Les archives disponibles contiennent des informations et des données, précieuses et uniques du point de vue scientifique, sur la distribution des espèces, leur abondance, leurs interactions, les conditions environnementales et les caractéristiques des écosystèmes.

UNEP/GRID-Arendal et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan ont déterminé dans le détail le cadre de coopération dans un mémorandum d'entente (MOU) signé en octobre 2011. Ce MOU facilite la collaboration entre le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et UNEP/GRID-Arendal quant aux buts et objectifs communs dans le domaine de la conservation, de la protection et de l'exploitation durable de la nature et des ressources naturelles.

Approche et organisation de l'atelier

Méthodologie de l'atelier

L'atelier a pour objectif de déterminer les besoins et les priorités du renforcement des capacités pour le développement d'un programme à grande échelle dans la phase II.

Une enquête a été diffusée auprès de tous les participants, avant l'atelier, afin de déterminer:

- La capacité nationale de gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore.
- L'évaluation d'initiatives de gestion marine intégrée dans la région.
- L'identification des parties prenantes de la gestion marine à un niveau national.

L'atelier proprement dit a été organisé selon quatre domaines thématiques, ayant pour objectif de déterminer des priorités communes:

- Le cadre EbM.
- L'implication du secteur pétrolier et gazier offshore dans l'EbM.
- Le rôle des données et des informations marines dans l'EbM.
- Les évaluations et la notification marines.

Une cinquième session sur le thème « Communication et sensibilisation » avait été prévue à l'origine pour faire l'objet de discussions de groupe. Les quatre premières discussions thématiques de groupe s'étant entretenues

en profondeur de ce thème multidisciplinaire, il n'y a pas eu lieu d'organiser une cinquième session.

Chaque session suit la structure de la figure 3. Des présentations sont faites par des experts (de UNEP/GRID-Arendal, Institut de Recherche Marine, ODI-NAFRICA et WWF). Chaque session est organisée en deux groupes de travail, l'un francophone et l'autre anglophone. Chaque groupe est piloté par un modérateur et un rapporteur, tous deux étant de la région.

Les besoins déterminés ont fait l'objet de discussions de groupe et ont permis d'identifier des prio-

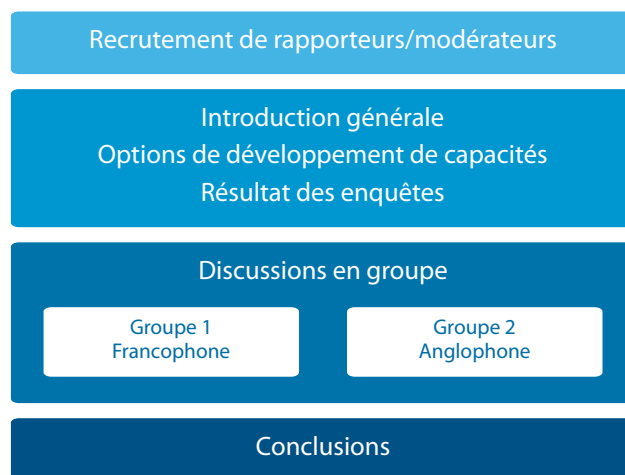


Figure 3. Structure des thèmes.



Le groupe francophone.

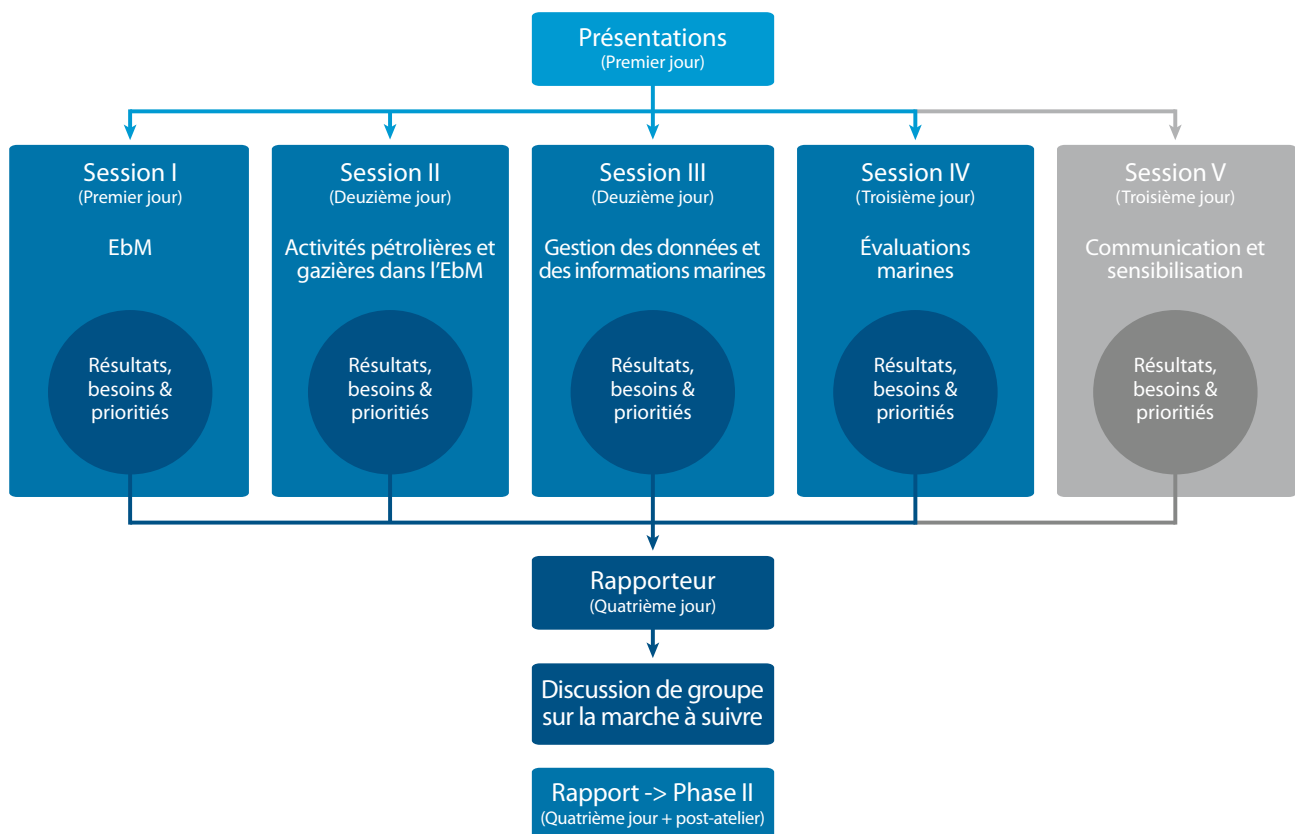


Figure 4. Structure de l'atelier. La session 4 n'a pas été organisée puisque le thème « Communication et sensibilisation » est traité en profondeur dans les sessions 1 à 4.

rités communes. Elles serviront de contributions (soit « pièces maîtresses ») au développement d'une proposition de programme comportant des projets techniques dans la Phase II, en coopération avec les organisations partenaires.

Organisation

L'atelier pilote de Sustainable Seas de la Convention d'Abidjan s'est tenu à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, du 18 au 21 juin 2012. Il est organisé par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et UNEP/GRID-Arendal, avec la participation de l'Institut de Recherche Marine (IMR, Norvège), WWF et ODINAFRICA (COI de l'UNESCO). C'est grâce au soutien financier et technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et UNEP/GRID-Arendal qu'il a été possible de préparer et d'organiser cet atelier.

Participants

Ont participé à l'atelier des fonctionnaires des États membres de la Convention d'Abidjan. Tous les participants occupent des postes élevés dans la gestion

des zones marines et côtières. Ils ont pu, en tant que tels, fournir des informations sur les questions côtières et marines nationales, la gestion et les parties prenantes au niveau national. Ils peuvent également organiser un réseau au niveau national.

La réunion est présidée par Abou Bamba (Coordinateur régional, Convention d'Abidjan) secondé par Wouter Rommens (UNEP/GRID-Arendal). La liste des participants se trouve à l'annexe I.

Vingt-cinq personnes au total participent à l'atelier: dix-sept représentant la région, trois représentant UNEP/GRID-Arendal, trois représentant des organisations partenaires (IMR, WWF, ODINAFRICA) et trois représentant le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Les États membres suivants de la Convention d'Abidjan sont représentés: Angola, Bénin, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal et Sierra Leone.

Ouverture de la réunion

Abou Bamba souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne, au cours de son discours d'ouverture, la coopération entre UNEP/GRID-Arendal et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, qui a été lancée lors de la réunion COP9 (Mars 2011, Accra-Ghana). Il explique les éléments de coopération officialisés par le MOU entre les deux organisations. L'un de ces éléments est le renforcement des capacités pour la gestion durable du milieu marin grâce au Programme Sustainable Seas de UNEP/GRID-Arendal, qui est lancé par le présent atelier.

Morten Sorensen (UNEP/GRID-Arendal) présente les activités de UNEP/GRID-Arendal. Le Programme du Plateau Continental du PNUE est coordonné par UNEP/GRID-Arendal, en Norvège. Il a été créé pour assister les États en développement et les petits États insulaires en développement (GRID) à réaliser les activités exigées pour définir les limites extérieures de leur plateau continental. Le Programme du Plateau Continental du PNUE a travaillé activement avec plus de soixante pays, grâce à une sensibilisation et une formation, et en leur fournissant également une assistance pour déterminer, recueillir ou analyser des données existantes.

Wouter Rommens (UNEP/GRID-Arendal) présente un synopsis du Programme Sustainable Seas, de sa mise en œuvre pilote et de l'approche de l'atelier. Le Pro-

gramme Sustainable Seas vise à soutenir les États en développement dans le processus de gestion écosystémique du milieu marin par des activités de formation, des outils et des processus spécialisés. Cet atelier est axé sur la détermination de besoins liés au renforcement des capacités et de « pièces maitresses » permettant un programme cohérent dans la région.

Bjørn Serigstad (IMR) présente un exposé sur les activités, en Afrique de l'Ouest, du Centre de Coopération pour le Développement dans la Pêche (CDCF) de l'Institut de Recherche Marine. Le projet EAF-Nansen « Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement » en Afrique de l'Ouest est axé, depuis 2007, sur le développement d'une approche écosystémique appliquée à la pêche dans la région. Le point focal a récemment été élargi pour englober les écosystèmes, la biodiversité, l'acidification de l'océan et les effets de la pollution et des changements climatiques.

Paul Siegel (WWF) présente un exposé sur les activités du WWF en Afrique de l'Ouest. Angora Aman (ODINAFRICA, COI de l'UNESCO) présente un récapitulatif des activités de ODINAFRICA dans la région grâce à un réseau de Centre Nationaux de Données Océanographiques (CNDO).

Session I

Cadre de la gestion écosystémique

Introduction

Christian Neumann (UNEP/GRID-Arendal) présente un exposé sur le concept de la gestion écosystémique (EbM). L'EbM jouit désormais d'une acceptation internationale grandissante au niveau politique et au niveau scientifique. L'EbM figure dans plusieurs stratégies et plans de gestion nationaux et multinationaux, mais peu de pays ont développé des plans multidisciplinaires holistiques détaillés pour des écorégions entières. La mise en œuvre de l'EbM dans la région de la Convention d'Abidjan représente l'une des recommandations de l'atelier conjoint OMI/OSPAR/Convention d'Abidjan¹ (Juin 2011). Wouter Rommens présente un synopsis des résultats de l'enquête, antérieure à l'atelier, sur les initiatives de gestion marine intégrée dans la région. Une récapitulatif détaillé se trouve à l'annexe IV. Les participants énumèrent plusieurs initiatives et projets marins intégrés. Il s'agit dans la plupart des cas de projets pilotes et ils ne sont pas intégrés dans un cadre de gestion écosystémique transsectoriel national. On observe également des différences intrarégionales, allant d'États disposant d'une bonne couverture de projets de gestion intégrée de la zone marine et côtière à des États possédant une mise en œuvre limitée.

1. Atelier régional conjoint de la Convention d'Abidjan, OMI (Convention et Protocole de Londres), et Commission OSPAR. Atelier régional de formation sur la protection du milieu marin et côtier et de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures en Afrique – Atelier pour les Parties contractantes de la Convention d'Abidjan, Libreville, Gabon: 6-10 juin 2011.

L'érosion côtière, la dégradation des habitats par divers facteurs et la pollution en général (par les hydrocarbures, provenant de sources telluriques, etc.) sont considérées comme étant les plus importantes questions dans la région.

On a déterminé quatre types de problèmes que présente la mise en œuvre de l'EbM (Figure 7.): ressources permettant la mise en œuvre de l'EbM, sensibilisation à l'EbM et capacités des gouvernements, absence de cadre juridique et de mise en vigueur et problèmes externes tels que les changements climatiques.

Résultats des groupes de travail

Les deux groupes de travail se sont entretenus des questions suivantes:

- Dans quelle mesure les responsables politiques et les décideurs connaissent-ils le concept d'EbM et l'acceptent?
- Quels sont les problèmes, dans l'ensemble, que présente le lancement de la mise en œuvre de l'EbM dans la région?
- Quelles activités pourraient être entreprises afin d'aborder ces questions?

Groupe 1 (francophone)

Le groupe 1 a conclu que, dans l'ensemble, le concept d'EbM est mieux connu par les ministères et certaines

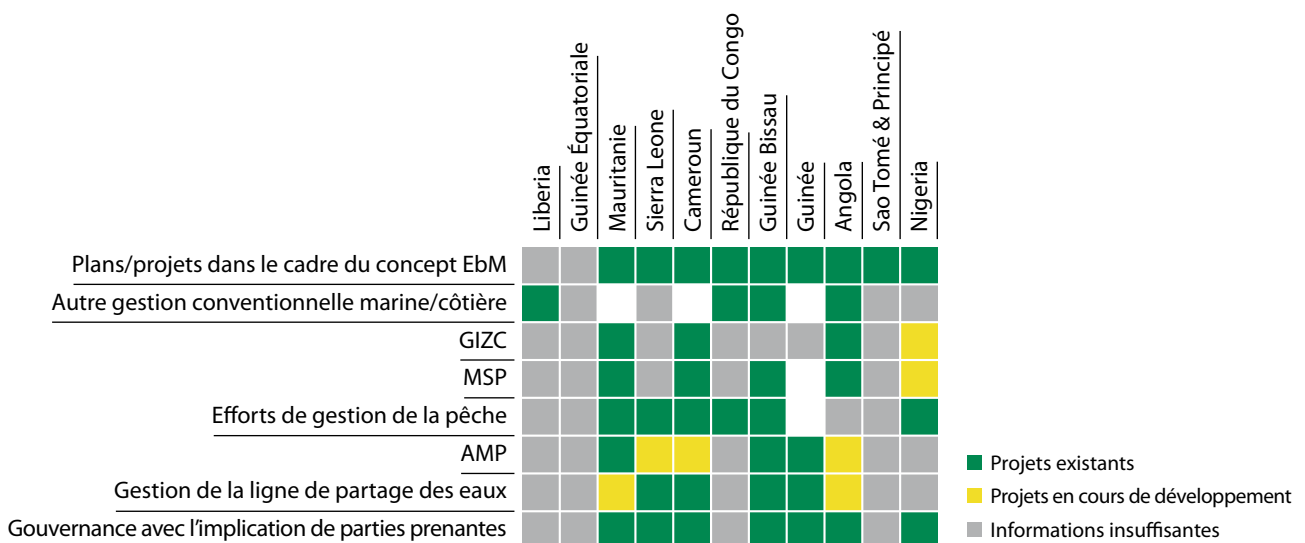


Figure 5. Présence de projets de gestion marine et/ou côtière intégrée dans la région, au niveau national, se fondant sur les résultats de l'enquête.

parties prenantes traitant directement de la gestion du milieu marin dans la région: par exemple Ministères de l'environnement, Ministères des pêches, instituts de recherche. D'autres parties prenantes et ministères de la région ayant une orientation plus économique possèdent des connaissances limitées, voire inexistantes, du concept. L'absence de sensibilisation

à l'Ebm entrave donc son acceptation et sa mise en œuvre à titre de concept dominant pour la gestion marine au niveau national. Une coopération et une coordination difficiles entre agences au niveau national et les contraintes financière auxquelles est assujetti le lancement de la mise en œuvre de l'Ebm constituent d'autres problèmes.

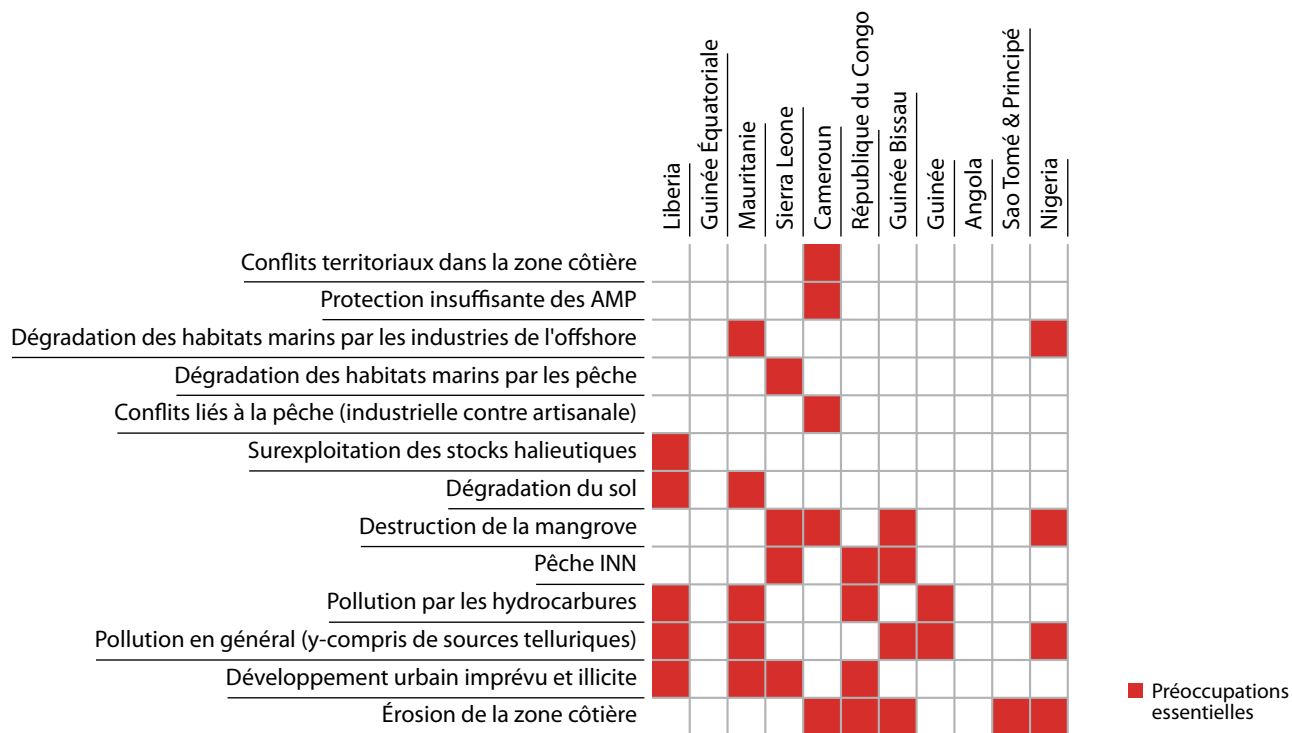


Figure 6. Préoccupations et pressions essentielles exercées sur le milieu marin et côtier dans la région, se fondant sur les informations figurant dans l'enquête.

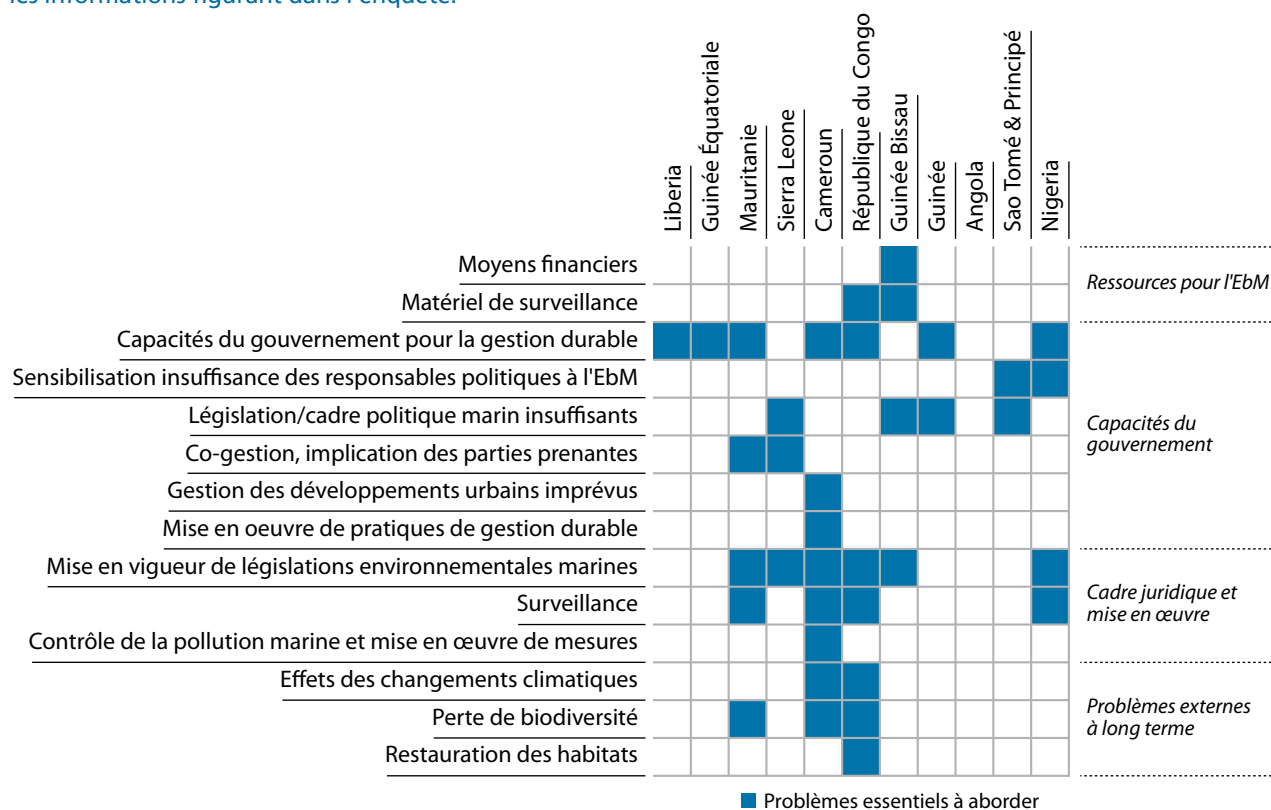


Figure 7. Problèmes essentiels que présente la mise en œuvre de la gestion écosystémique se fondant sur les informations figurant dans l'enquête



Plate-forme pétrolière en face de la côte ivoirienne à Grand-Bassam. L'expansion de l'industrie pétrolière et de gaz le long des côtes ouest-africaines augmente le risque de déversements de pétrole, avec une menace potentielle pour les écosystèmes marins et côtiers et des services écosystémiques associés (par exemple, le tourisme côtier). Photo: Wouter Rommens.

Les problèmes que présente la mise en œuvre de l'EbM sont notamment :

- Génération d'une perception du concept parmi les responsables politiques et les décideurs.
- Sensibilisation au concept et formation des parties prenantes et des politiciens.
- Sensibilisation au concept au niveau national, sous-régional et régional.
- Harmonisation du cadre juridique et institutionnel.
- Harmonisation des méthodologies et des approches au niveau sous-régional et régional par l'intermédiaire de la Convention d'Abidjan.

Activités permettant d'aborder ces questions (et classement selon les priorités)

- Organisation d'ateliers de sensibilisation nationale à l'EbM à l'intention des responsables politiques et des décideurs (priorité à court terme) et de conférences spécialisées.
- Développement de stratégies nationales pour l'EbM (priorité à moyen terme).
- Développement de modules sur l'EbM dans le cadre du programme primaire, secondaire et universitaire (priorité à long terme).
- Promotion de la recherche sur l'EbM grâce à

S/N	Problèmes	Activités	Classement prioritaire
1.	Absence de sensibilisation parmi les responsables politiques et les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de sensibilisation pour les politiciens et les décideurs • Sensibilisation à tous les niveaux (notamment éducation, communautés, parties prenantes) 	Short term Mid/long term
2.	Collaboration et coopération inter-agences difficiles	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de programmes communs parmi les agences • Initiation de dialogues interministériels grâce à des comités interministériels • Création de comités environnementaux 	Short/mid term Short/mid term Short/mid term
3.	Contraintes financières	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de fonds • Sensibilisation au partage de budget parmi les services gouvernementaux pertinents pour les projets et programmes communs 	Short/long term Long term

Tableau 1. Tableau récapitulatif du deuxième groupe. Activités et priorités permettant de relever les défis.



L'érosion côtière est un problème le long du golfe de Guinée. Plage de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire). Photo: Wouter Rommens.

des bourses.

- Développement de projets pilotes démontrant l'EbM.

Groupe 2 (anglophone)

L'EbM est assez connue dans l'ensemble, en particulier dans le secteur de la pêche. En Gambie et en Sierra Leone, l'EbM est un concept généralement mieux connu dans le secteur de la pêche que dans d'autres secteurs, et parmi les fonctionnaires techniques que les décideurs. Le Liberia n'est pas sensibilisé aux questions environnementales, notamment l'EbM. Le concept est bien connu par les communautés d'Angola, mais son application et sa mise en vigueur sont problématiques. Le concept est généralement bien connu et mis en œuvre au Nigeria (bien qu'il en soit encore à ses débuts). Le Nigeria participe aux projets GEM, aux programmes et projets portant sur la pêche et il met en œuvre la législation relative à l'EIE dans les secteurs de l'environnement et de la pêche.

Les défis à relever sont notamment la sensibilisation au concept et la mise en place de structures. Dans certains cas, les agences concernées ne veulent pas renoncer à leurs pouvoirs ou mandats.

La Sierra Leone ne possède pas de politiques et de mise en œuvre adéquates. Par exemple les restrictions s'appliquant à l'extraction du sable n'offrent pas d'alternative.

La partie sur la gestion et les aspects procéduraux de la loi sur la pêche est vague. Les ministères du Liberia et

du Nigeria ne disposent pas d'un soutien financier suffisant étant donné les contraintes et limites budgétaires.

D'autres problèmes sont notamment:

- La coopération et la collaboration inter-agences pour l'échange d'informations par crainte d'empiéter sur les mandats des agences.
- La coordination inter-agences due aux modifications organisationnelles et de personnel, l'absence de notification en retour.
- L'échange d'informations au niveau institutionnel et l'exploitation d'informations.
- L'absence de base de données/d'informations pertinentes.

Recommandations

- Niveau national: atelier de sensibilisation à l'EbM des responsables politiques et des décideurs au niveau politique le plus élevé (interministériel), pouvant créer des comités interministériels conjoints sur la gestion marine dotés de programmes conjoints.
- Produits de communication spécialisés sur l'EbM soutenant les ateliers de sensibilisation. Ces produits (brochures, rapports ...) devront être adaptés au lectorat ciblé (politiciens et décideurs) et comporter des cartes et figures pertinentes sur le milieu marin (notamment les aspects socio-économiques) Ces produits devront se focaliser sur les avantages que présente l'EbM pour le développement socio-économique.
- Moyen/long-terme: intégration de modules sur l'EbM dans les programmes universitaires spécialisés dans la gestion marine.

Session II

Implication du secteur pétrolier et gazier offshore dans l'EbM

Introduction

Paul Siegel, représentant WWF-Afrique de l'Ouest, présente un exposé sur la manière dont l'application d'une approche écosystémique à la gestion marine vise à parvenir aux meilleurs résultats possibles pour la société à long terme. L'industrie pétrolière et gazière offshore est en train de devenir une importante force motrice du développement économique dans la région. Ses effets positifs sont notamment des revenus permettant de financer les priorités sociales et industrielles urgentes, de l'énergie pour le développement et la diversification économique et des possibilités d'investissement à long terme. Ses effets négatifs comprennent les impacts sur la pêche, la santé publique, la sécurité, les distorsions économiques et les impacts sur le tourisme. Il souligne que le secteur pétrolier et gazier offshore est un secteur multidisciplinaire exigeant une gestion multidisciplinaire.

Une initiative récente de plusieurs parties prenantes en Sierra Leone vise à impliquer des parties prenantes dans les décisions stratégiques de la gestion pétrolière et gazière offshore. Elle consiste en un Comité présidentiel sur les évaluations environnementales stratégiques (le Comité directeur SEA de Sierra Leone). Ce modèle pourrait également être utilisé dans d'autres pays de la région. Il explique également l'importance de cartes illustratives (par exemple trajectoires des hydrocarbures déversés) permettant de sensibiliser les politiciens. La Convention d'Abidjan pourrait jouer

un rôle important dans l'intégration du secteur et de la gestion du pétrole et du gaz offshore dans la gestion écosystémique, étant donné ses rapports avec des ministres influents, les accords et protocoles existants, ses membres et son influence grandissants et ses liens avec des partenaires extérieurs et des GEM. Il suggère que le groupe de la Convention d'Abidjan envisage les mesures suivantes: la sensibilisation des ministres nationaux, d'autres organisations régionales (CMAE, CEDEAO, CDAA UEMOA), la rédaction d'un protocole pour les hydrocarbures offshore sur les normes de gestion environnementale, le soutien d'un dialogue régional et une campagne d'information sur l'EbM, outil essentiel d'une économie verte durable, l'adoption d'EbM par les GEM et la mobilisation de partenaires externes (OSPAR, OMI, ...). On pourrait considérer le onzième Fonds européen de développement comme une source potentielle de financement.

Wouter Rommens présente un synopsis des résultats d'une enquête, antérieure à l'atelier, sur la gestion environnementale pétrolière et gazière offshore dans la région. Cette enquête avait pour but d'évaluer la préparation des États individuels aux cas de pollution

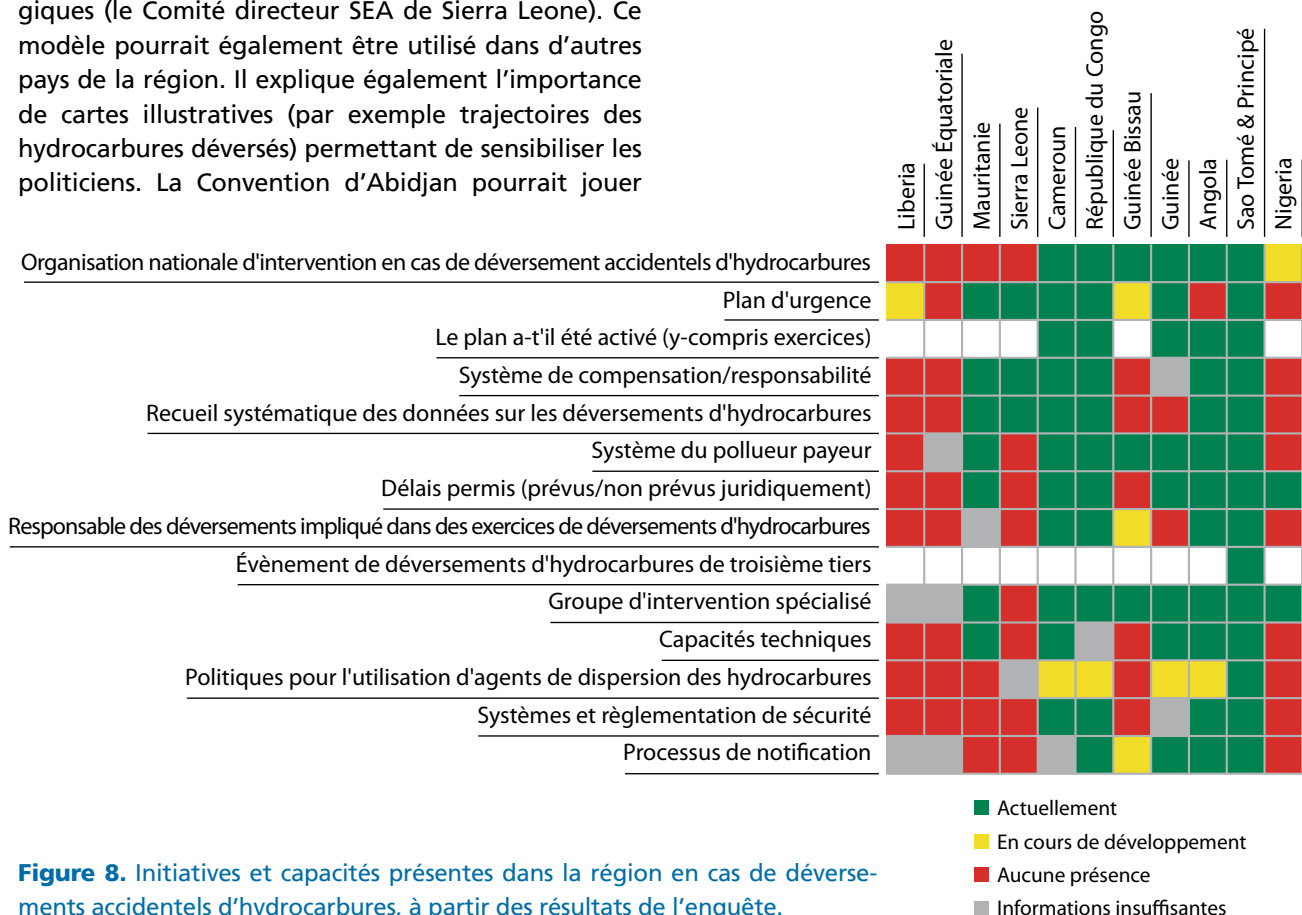


Figure 8. Initiatives et capacités présentes dans la région en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures, à partir des résultats de l'enquête.

par les hydrocarbures. Onze pays y ont répondu. Un récapitulatif se trouve à la figure 8.

Résultats des groupes de travail

Les deux groupes de travail se sont entretenus des questions suivantes:

- Comment parvenir à une meilleure coopération régionale et une meilleure implication entre le secteur pétrolier et gazier offshore et la Convention d'Abidjan? Quelles initiatives doit on prendre afin d'améliorer l'intégration de la gestion du secteur pétrolier et gazier offshore dans l'EbM?
- Quels produits de communication pourraient permettre une meilleure sensibilisation et une meilleure compréhension?
- Quels produits d'information serait-il judicieux de partager au niveau de la Convention d'Abidjan et permettraient une meilleure transparence? Par exemple cartographie de la sensibilité et des infrastructures pétrolières, partage d'informations sur les accidents pétroliers et sur les réglementations nationales.
- Lancement d'un processus de standardisation des normes environnementales dans l'ensemble de la région.

Les groupes ont conclu que dans un premier temps il y a lieu de déterminer des structures et des parties prenantes impliquées dans la gestion du secteur pétrolier et gazier offshore, au niveau national et régional.

Il est ensuite nécessaire d'entreprendre la sensibilisation à l'EbM et aux activités pétrolières et gazières offshore des parties prenantes déterminées grâce à des ateliers (court et moyen terme). Ces ateliers de sensibilisation au développement des activités pétrolières et gazières offshore et à l'EbM devront être organisés au niveau national à court et moyen terme, ce qui constituerait des plateformes de communication nationales avec les industries, les agences de gestion et les communautés locales. Ces plateformes seraient chargées de se pencher sur le développement des activités pétrolières et gazières offshore et de fournir des orientations pour le développement du secteur pétrolier. Il existe en Sierra Leone un exemple réussi de ce type de plateforme de communication.

Les groupes ont également déterminé qu'il y a lieu de renforcer les capacités et le support techniques avec du matériel de surveillance du secteur pétrolier.

Produits de communication et de sensibilisation spécialisés

- Le développement de produits devra se fonder sur un plan de communication comportant des produits adaptés à un lectorat ciblé.
- Le message sera adapté au lectorat ciblé (responsables politiques, décideurs, industrie, communautés). Par exemple: quiconque devant communiquer

avec le Ministère de l'économie au sujet de l'intégration de la gestion des activités pétrolières et gazières offshore dans un cadre plus large d'EbM devra inclure des éléments financiers dans le message.

- Des produits et activités pertinents sont notamment: des fiches d'information, des affiches, des conférences, des réunions-débats, des modules éducatifs (écoles secondaires, universités) et des documentaires.
- Des communiqués de presse et produits de communication à l'intention des journalistes.

Les produits d'information pertinents comprennent une cartographie des habitats sensibles, des écosystèmes transfrontaliers, des données sur la pêche, des données sur la télédétection des déversements accidentels d'hydrocarbures, des données océanographiques pertinentes (sur les courants par exemple). Il y a lieu de créer une plateforme web correspondante permettant d'échanger ces données et ces informations au niveau de la Convention d'Abidjan.

Le développement de normes environnementales régionales est considéré relever des attributions de la Convention d'Abidjan. Celle-ci devra demander leur assistance aux organisations internationales traitant de ces questions. Le développement de normes minimales pour la surveillance de base de l'environnement et le développement de méthodologies d'échantillonnage environnemental régional pour la surveillance des activités pétrolières et gazières offshore sont considérés prioritaires. OSPAR et d'autres organisations pourraient fournir des orientations dans ce domaine.

Recommandations

- Détermination des structures et des parties prenantes impliquées dans la gestion du secteur pétrolier et gazier offshore, au niveau national et régional, et ateliers de sensibilisation des parties prenantes (court/moyen terme).
- Développement d'une plateforme de communication au niveau national permettant de se pencher sur le développement national des activités pétrolières et gazières offshore et des orientations du développement du secteur pétrolier (court/moyen - terme).
- Développement de produits d'information pertinents (cartographie des habitats sensibles, écosystèmes transfrontaliers, données sur la pêche, données sur la télédétection des déversements d'hydrocarbures, données océanographiques pertinentes sur les courants, etc.) et développement d'une plateforme web de la Convention d'Abidjan permettant d'échanger les produits d'information pertinent au sein de cette Convention (court/moyen-terme).
- Développement de normes environnementales régionales pour la Convention d'Abidjan en coopération avec OSPAR, l'OMI et d'autres organisations internationales (court/moyen-terme).

Session III

Gestion des données et des informations marines dans le cadre de l'EbM

Introduction

Wouter Rommens présente un exposé sur l'importance de la gestion des données et des informations marines dans le cadre de la gestion écosystémique. Le partage des données et des informations est une composante essentielle du Protocole de la Convention d'Abidjan (Article 14, §1 et 3) et il est demandé aux Parties contractantes d'échanger des données et des informations aux fins de la Convention et de ses produits connexes. La gestion marine (et la gestion écosystémique en particulier) exige la compréhension du milieu marin (notamment des composantes physico-chimiques et biologiques) et socio-économique, ainsi que des facteurs culturels jouant un rôle dans la gestion. Les données biologiques essentielles de l'EbM portent notamment sur les espèces menacées et endémiques, les espèces importantes du point de vue économique et culturel, les espèces protégées, les habitats critiques, les habitats très productifs, les couloirs de migration, les zones de pêche commerciale et artisanale, les aires marines protégées. Les données physico-chimiques essentielles de l'EbM comprennent notamment les paramètres chimiques, les paramètres physiques, les courants, les données sur la pollution, la température et la salinité. Un état pilote du portail web milieu marin est en cours de développement et il se fonde sur le concept « One Stop Data Shop » (OSDS), développé dans le cadre du Programme du Plateau Continental du PNUE. Ce portail web fournira des couches de données de base sur le milieu marin et socio-économiques utiles à la gestion marine dans les États en développement.

Angora Aman (Université de Cocody, Abidjan et ODINAFRICA) présente un exposé sur les activités d'ODINAFRICA par l'intermédiaire de son réseau de centres nationaux de données océanographiques (CNDO). Le point focal initial de ce réseau était de permettre aux États membres d'accéder aux données disponibles dans d'autres centres de données, de développer des compétences pour le traitement des données, de développer une infrastructure pour l'archivage, l'analyse et la diffusion des produits de données marines. Des activités de renforcement de capacités (formation) sur la gestion des données et des informations sont offertes afin de permettre aux États membres d'aborder les questions essentielles telles que l'érosion côtière, la gestion des écosystèmes et habitats clés, la gestion des ressources vivantes, la pollution

et le tourisme. Les sources d'informations marines développées par ODINAFRICA sont notamment Oceandocs, Afrilib, African Ocean Portal et OceanExpert. Des stations de surveillance du niveau de la mer (GLOSS) ont été installées dans la région à Sao Tomé, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, dans la République du Congo et au Cameroun. Au cours de la quatrième phase (2009-2013) d'ODINAFRICA les activités se sont focalisées sur le développement de portails et de sites internet nationaux, d'outils de communication, de services d'information, de l'Atlas marin africain (au niveau national) et le développement de services des données, notamment des catalogues et des archives. Bien qu'ODINAFRICA ait amélioré de manière significative l'accès aux données et aux informations, les données provenant de nombreux projets et programmes marins régionaux et mondiaux qui ont été mis en œuvre en Afrique au fil des ans, demeurent virtuellement inaccessibles aux scientifiques marins et aux gestionnaires des ressources. Ceci s'explique par divers facteurs: accords complexes sur l'exploitation des données, réticence à partager les données en l'absence de compensation financière et le fait que les données ne sont pas numérisées, formats des données très divers. Dans certains cas, les projets et programmes qui engendrent des séries de données présentant une valeur n'appartiennent pas à un bon cadre institutionnel ce qui entraîne une perte des données lorsque le financement des programmes prend fin.

Bjørn Serigstad présente un exposé sur le système de données NANSIS, développé par l'IMR avec le soutien de l'OAA et de NORAD. Le système NANSIS est un système intégré de recueil, de contrôle de qualité, de stockage, de post traitement et de récupération des données obtenues lors de campagnes, système développé dans le cadre du programme EAF-Nansen. Il s'agit d'un système compact, indépendant des fichiers, pouvant être utilisé à bord de navires de recherche et de « vessels of opportunity » locaux et par les instituts de recherche. Il est capable de stocker et de recueillir les données avec précision et en toute sécurité. Il est performant et facile à utiliser, à installer et à entretenir. Le portail des métadonnées du site web NANSIS est un outil permettant d'obtenir, en ligne, un récapitulatif des campagnes disponibles dans l'annuaire des campagnes NANSIS. Il montre l'itinéraire et les stations typiques des campagnes.

Ce système permet d'exporter les métadonnées des campagnes. On prévoit à l'avenir l'exportation de données en libre accès. D'autres développements consistent à renforcer le traitement des requêtes portant sur les données de captures halieutiques et les données environnementales et le stockage des données d'autres stations.

Résultats des groupes de travail

Les deux groupes de travail se sont entretenus des questions suivantes:

- Disponibilité des données et des informations marines environnementales et socio-économiques dans la région: Où se trouvent les données au niveau national? Les données physico-chimiques, biologiques et socio-économiques? Les données sont-elles accessibles? Amélioration du partage et de la disponibilité des données pour les évaluations marines.
- Quelles sont les lacunes que présentent les données biologiques, physico-chimiques et socio-économiques sur le milieu marin manquantes?
- La région dispose-t-elle de capacités suffisantes pour obtenir des données provenant de sources au niveau mondial, régional et local et les analyser dans le cadre de la Notification nationale de l'état du milieu marin par exemple?

Les groupes ont conclu que des données marines sont disponibles mais qu'elles sont éparpillées dans des centres de recherche, des universités, des ministères et des bureaux nationaux de statistiques. Au niveau régional, les grands écosystèmes marins (GEM), ceux du courant des Canaries (GEM-CC), du courant de Guinée (GEM-CG) et ceux du courant du Benguela (GEM-CB) sont des sources d'information. L'accessibilité des données dépend de leur nature, certaines d'entre elles étant confidentielles. Il est, en général, assez facile d'obtenir les données socio-économiques auprès des bureaux nationaux de statistiques (bien que les données soient limitées dans certains domaines). On peut dans l'ensemble classer les données selon les catégories suivantes :

- Données en libre accès: pouvant s'obtenir gratuitement auprès des institutions les détenant.
- Données exigeant une autorisation officielle.
- Données assujetties à des frais de consultation.

Il y a lieu en général d'améliorer, dans la région, les divers aspects de la gestion des données et des informations marines grâce au renforcement des capacités: acquisition de données, gestion de données, conversion et transfert de données en un format utilisable et archivage des données.

Questions et lacunes relatives aux données:

- Etalonnage et formatage des données.
- Perte de données (les données sont détenues par les scientifiques et finissent par se perdre).
- Absence de séries temporelles de qualité suffisante.
- Absence de financement pour le recueil des données.
- Absence de personnel qualifié et spécialisé chargé de la gestion des données.
- Des données et des informations sont disponibles mais elles ne sont pas utilisées au niveau des décideurs.
- Le financement du recueil des données est ponctuel (basé sur un projet).

Les outils et le matériel de recueil des données sont insuffisants dans l'ensemble. Un renforcement des capacités est nécessaire (notamment les échanges d'expertise Nord-Sud et Sud-Sud). D'autres organisations telles que ODINAFRICA et GI WACAF pourraient apporter leur aide dans le domaine du renforcement des capacités.

Recommandations

- Développement de Centres nationaux de données environnementales, responsables du recueil et de la gestion des données et des informations environnementales marines et socio-économiques aux fins de la gestion marine (moyen/long terme).
- Activités de renforcement des capacités pour la gestion des données (moyen-terme).

Session IV

Evaluations marines

Introduction

Wouter Rommens présente un exposé sur les évaluations marines en général et sur le statut des évaluations marines dans la région en particulier. Les évaluations marines sont des évaluations scientifiques d'un aspect d'un écosystème, de l'environnement, d'un groupe d'organismes ou de processus correspondants marins. Les évaluations marines représentent un élément essentiel de la gestion écosystémique car elles fournissent aux responsables politiques, décideurs et au grand public des informations pertinentes, crédibles et utiles sur les questions environnementales. Elles visent également à accentuer la sensibilisation des décideurs et du grand public aux questions environnementales et à appuyer les décisions de gestion fondées sur des bases factuelles aboutissant à une utilisation plus durable et une conservation efficace des ressources du milieu marin. Les évaluations marines peuvent également porter sur les aspects socio-économiques. Elles couvrent divers types, il s'agit notamment d'évaluations « sectorielles ou intégrées », « étendues ou restreintes » et « nationales, régionales ou locales ». La méthodologie DPSIR (Forces motrices – pressions – état – impacts – réactions) est une approche commune appliquée par les évaluations marines dont l'utilisation est légèrement modifiée dans le Bilan de santé OSPAR 2010. La base de données GRAMED comporte un récapitulatif des évaluations marines dans la région de la Convention d'Abidjan. Le nombre d'évaluations marines nationales est assez limité (9). Les rapports élaborés par les États membres de la Convention d'Abidjan se caractérisent par la disparité des formats et des méthodologies. Il est donc nécessaire de développer une méthodologie et un format communs. UNEP/GRID-Arendal possède une expertise substantielle dotée d'orientations et de renforcement des capacités pour la notification environnementale. L'État de l'environnement en Afrique du Sud (y-compris un portail web), l'État du milieu marin et côtier de la Méditerranée (PNUE/PAM), l'État de l'environnement de la mer Caspienne et l'Avenir de l'environnement africain en sont des exemples récents.

Bjørn Serigstad présente un exposé sur MAREANO (Base de données marines aériennes pour les zones marines norvégiennes). MAREANO comprend une évaluation des effets cumulatifs sur l'environ-

nement et constitue la base des plans de gestion marine pour chacune des trois mers norvégiennes. Un plan de gestion intégrée pour la mer de Barents et les îles Lofoten a été développé, il vise une exploitation durable des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement. Ce plan prend en compte la valeur que présente la zone pour la pêche et les oiseaux de mer dans la gestion des risques de pollution aigüe par les hydrocarbures provenant du transport maritime. Des données et des informations sur des zones d'une valeur et vulnérabilité particulières sont essentielles à ce processus. MAREANO comporte des cartes bathymétriques et des informations détaillées sur les types de sédiments, les habitats et les caractéristiques géologiques, la distribution de la faune benthique, de la biodiversité, des communautés et de la production, l'état écologique des sédiments et une base de données des zones côtières et offshore de la Norvège.

Résultats des groupes de travail

Les deux groupes de travail se sont entretenus des questions suivantes:

- État des évaluations marines nationales – l'évaluation de l'état du milieu marin suit-elle un cycle régulier dans les États membres de la Convention d'Abidjan? Quels sont les défis constatés? Un renforcement des capacités est-il nécessaire à court et long terme?
- Quels sont les plus importants aspects environnementaux devant faire l'objet d'une étude dans cette région?
- Comment peut-on analyser les avantages socio-économiques que présente le milieu marin dans la région de la Convention d'Abidjan? Dispose-t-on de suffisamment d'informations? Qui est chargé de recueillir ces informations?
- Comment peut-on analyser les aspects sociaux (santé, revenu et bien-être général du personnel marin, etc.) et les impacts sociaux du milieu marin sur la société en général dans la région?
- Renforcement des capacités: quels outils, produits ou processus pourraient étayer le développement d'évaluations marines nationales? par exemple fiches de notification, indicateurs marins, portails environnementaux.

Les groupes ont identifié les plus importants problèmes auxquels est confrontée la région, il s'agit

de la pollution, de l'érosion côtière, de la gestion de la pêche, de la perte de biodiversité et des changements climatiques.

Les groupes de travail ont conclu que, dans l'ensemble, des évaluations marines intégrées régulières ne sont pas réalisées à un niveau national. Dans certains cas, des évaluations sectorielles spécialisées (par exemple pêche) sont réalisées régulièrement. Il existe des exemples d'études d'évaluation marine régulières au niveau régional (par exemple, GEM et projets environnementaux marins).

Les problèmes entravant couramment un processus d'évaluation régulier à un niveau national couvrent:

- L'insuffisance de fonds.
- L'expérience insuffisante du personnel dans l'étude d'évaluations marines intégrées.
- Le manque d'intérêt parmi les responsables politiques étant donné les connaissances et la sensibilisation limitées dans ce domaine.
- Dans certains cas les institutions gouvernementales sont en conflit quant au mandat pour le développement d'évaluations marines nationales. On considère que l'absence de cadre politique cohérent constitue un problème supplémentaire.

Il pourrait s'avérer difficile de réaliser les analyses socio-économiques pour les évaluations marines intégrées car les données ne sont que partiellement disponibles et souvent difficilement accessibles pour diverses raisons. Les données socio-économiques sont recueillies par les services techniques des divers secteurs socio-économiques.

Les aspects sociaux du milieu marin appartiennent à un domaine scientifique qui demeure inexploré dans une grande mesure et devrait faire l'objet de plus de recherches. Les analyses des aspects sociaux du milieu marin sont actuellement très insuffisantes et demeurent anecdotiques.

Il y a lieu, à court terme, de disposer d'une méthodologie et d'un formulaire de notification communs permettant aux points focaux de la Convention d'Abidjan de lui notifier l'état du milieu marin.

A court et moyen terme, des Centres nationaux de données environnementales marines pourraient être développés afin d'étayer le processus des évaluations marines dans la région. Ces centres sont chargés de recueillir des données et des informations biologiques, physico-chimiques, sociales et socio-économiques pertinentes pour la production cyclique d'études d'évaluations marines, étayant la gestion écosystémique dans la région. Les responsabilités supplémentaires de ces centres pourraient inclure:

- Des plateformes d'action nationale pour le développement d'évaluations marines.
- La communication et la sensibilisation des parties prenantes.

Des ateliers de renforcement des capacités sont nécessaires pour pouvoir développer les méthodologies communes de ces centres pour le développement d'évaluations marines. Le développement d'une base de connaissances comportant des publications et des rapports environnementaux existants sur l'état du milieu marin dans la région est considéré comme un outil essentiel sous-jacent à ce processus. Un appui technique à l'intention des laboratoires de surveillance est nécessaire pour pouvoir améliorer la surveillance du milieu marin. Il faudra inclure, à long terme, dans les programmes des maîtrises en gestion marine, des modules sur les évaluations et la surveillance marines dans la région.

Recommandations

- Développement d'un formulaire de notification permettant aux points focaux de la Convention d'Abidjan une notification normalisée de l'état du milieu marin (court terme).
- Soutien des points focaux de la Convention d'Abidjan dans l'organisation du développement d'évaluations marines et de plateformes de communication au niveau national. Ces plateformes pourraient être incorporées dans les Centres nationaux de données environnementales (moyen terme).
- Activités régionales de développement des capacités afin de pouvoir élaborer une méthodologie commune pour les évaluations marines (moyen/long terme).

Marche à suivre

Court-terme (0 à 12 mois)

Développement d'un formulaire de notification

Il y a lieu de développer, à court terme, un formulaire de notification commun permettant aux points focaux de la Convention d'Abidjan de lui notifier l'état du milieu marin. Ce formulaire devra être développé pour être présenté et adopté à la réunion COP qui se tiendra à Pointe Noire (République du Congo).

Renforcement de capacités pour les évaluations nationales du milieu marin

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan dispose, à court terme, d'un financement de la SIDA lui permettant d'organiser des activités de renforcement de capacités pour l'élaboration de rapports sur l'état national du milieu marin pour un groupe limité d'États membres de la Convention d'Abidjan. Ceci sera organisé grâce à un projet consultatif.

Moyen et long terme (1 à 5 ans)

Les recommandations des paragraphes 4.3, 5.3, 6.3 et 7.3 représentent « les pièces maîtresses » d'un programme à l'échelle régionale sur la Gestion écosystémique dans la région de la Convention d'Abidjan. Ce programme et ces activités s'appuieront sur le cycle de l'EbM. Une proposition de programme sera élaborée et présentée, en vue de son adoption, à la réunion COP10 qui se tiendra à Pointe Noire (République du Congo) en novembre.

Activités et outils essentiels:

- Activités organisationnelles: ateliers de sensibilisation à l'intention des responsables politiques et des décideurs, développement de plateformes et de réseaux nationaux.
- Activités techniques: ateliers techniques sur la surveillance, gestion des données et des informations, évaluations marines et ateliers spécialisés (sur les EBSA par exemple).
- Communication et sensibilisation: activités de communication à l'intention des parties prenantes étayées par des produits de communication.
- Outils sous-jacents: Portail de données et d'informations environnementales marines de la Convention d'Abidjan.

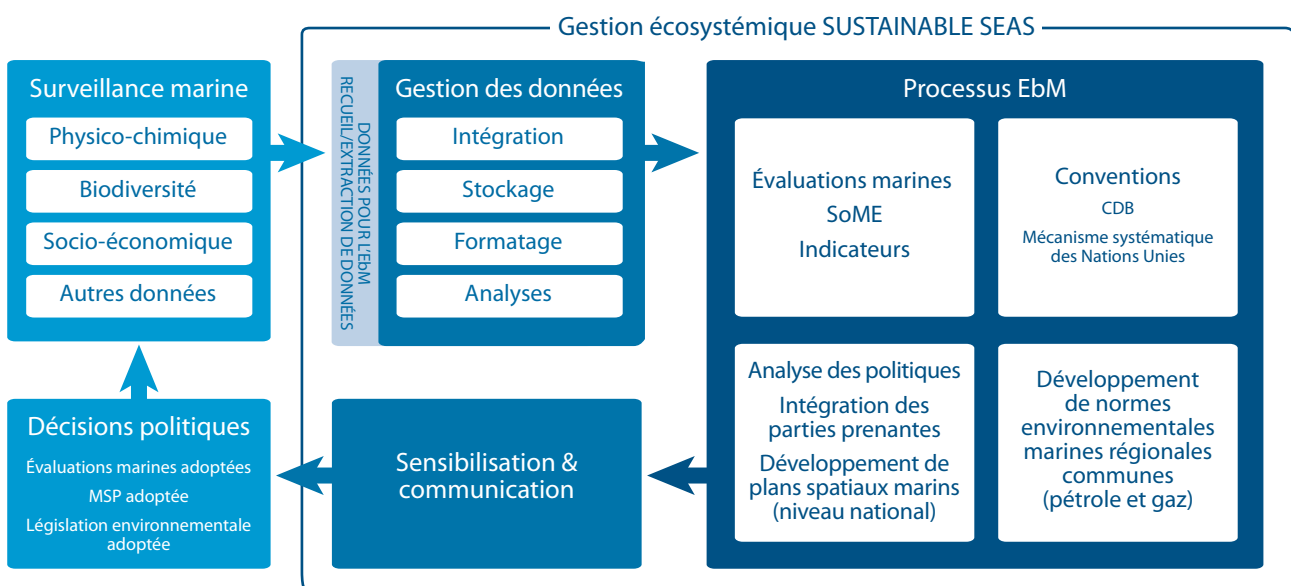


Figure 9. Représentation du cycle de l'EbM sur lequel s'appuie le développement du Programme Sustainable Seas.

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Organisateurs

Abou BAMB
Convention d'Abidjan
UNEP DEPI
Rue Harris Memel Foteh, II Plateaux-Vallon
01 BP 1747 Abidjan
Côte d'Ivoire
Abou.Bamba@unep.org
Tel +225 22418850

Experts internationaux

Wouter ROMMENS
GRID-ARENDAL
P.O. BOX 183
N-4801 Arendal
Norvège
wouter.rommens@grida.no
Tél.+ 32 478 31 58 11

Morten SORENSEN
GRID-ARENDAL
P.O. BOX 183
N-4801 Arendal
Norvège
morten.sorensen@grida.no
Tél.+47 911 24 700

Christian NEUMANN
GRID-ARENDAL
P.O. BOX 183
N-4801 Arendal
Norvège
christian.neumann@grida.no
Tél.+47 948 238 38

Paul SIEGEL
WWF
BP 22928 Dakar
Sénégal
psiegel@wwf.org
nomad420@gmail.com
Tél.+221 33 869 3700

Bjørn SERIGSTAD
Institute of Marine Research
PB 1870 Nordnes
5017 Bergen
Norvège
bjorn.serigstad@imr.no
Tél.+47 9099 96 44

Angora AMAN
Université de Cocody
Abidjan
22 BP 582 Abidjan 22
Côte D'Ivoire
aman_angora@hotmail.com
Tél.+225 07 82 77 52

Experts nationaux

Paul LAMIN
Environmental Protection Agency
3RD Floor West Wing – Youyi building
Freetown
Sierra Leone
plamin2007@gmail.com
Tél.+232 78 699 316

Morris GONTOR
Environmental Protection Agency
4th Street Sinlor
Tubman Boulevard
Monrovia
Liberia
mgontor@gmail.com
Tél.+231 880 854 091

Nathaniel BLAMA
Environmental Protection Agency
4th Street Sinlor
Tubman Boulevard
Monrovia
Liberia
natpolo2000@yahoo.com
Tél.+231 886 518 635

Cyrille BYSSIENGOU
AGEPN
BP 3906
Libreville
Gabon
nosathoma@yahoo.fr
Tél.+241 06 05 22 58

Halima BAWA-BWARI
FMENV
Utako district
Abuja
Nigeria
halimabawab@yahoo.com
Tél.+234 803 311 9734

Dibi MARTIN
CIAPOL
20 BP 650 Abidjan 20
Côte d'Ivoire
dibmartino@yahoo.fr
Tél.+ 225 08 05 57 3 1

Momodou JAMA SUWAREH
N.E.A
Jimpex Road PMB 48
Kannifeng
Gambie
momodoujama@yahoo.co.uk
Tél.+220 996 2978

Jean-Pierre KOMBO
MDDEFÉ
BP 98 63, Rue Marie Bella B2V
République du Congo
jeanpierrekomb@yahoo.fr
Tél.+242 055 21 55 69

Octávio CABRAL
Direction Générale de L'Environnement
Palacio do Governo
Av.Combatentes da Liberdade
BP 399
Guinée-Bissau
octavio_cabral@yahoo.com.br
Tél.+ 245 673 22 89

Olga ICHOLA RIHANATH
Direction Générale de L'Environnement
MEHU
C/Service gestion des risques environne-
mentaux

06 BP 938 COTONOU
Bénin
icholarihane@yahoo.fr
Tél.+229 97 03 89 29

Soulemane ABDEL-GANIOU
Direction chargée de la pollution et de
l'écosystème et de l'environnement marin
BP 4825 Lomé
Togo
soule001@yahoo.fr
Tél.+228 90 12 04 12

Cisse YACOUBA
Université de Bouaké
25 BP 1628 Abidjan 25
Côte d'Ivoire
ycisse@uottawa.ca
ycisse2009@yahoo.fr
Tél.+225 01 52 55 90

Ba Moussa
Ministère de l'Environnement
Mauritanie
BP 170 RUE 21- 185, N° 838
Ksar - Nouakchott
muusaayel@yahoo.com
Tél.+222 22 49 94 33

João Manuel SIMAO
Angolan Ministry of Environment
Avenida 4 de Fevereiro
Luando
manuel12009@live.com.pt
Tél.+917 44 96 64

Jean-Paul MWAMBA NYEMBO
Direction nationale GCGEM
B.P 12348 KIN1 Limete
Kinshasa
République démocratique du Congo
nyembordc@yahoo.fr
Tél.+243 992 81 6451

Dr Jean FOLACK
ENVI-REP
BP 28 Limbe
Cameroun
jeannotfolack@yahoo.fr
envirep.cameroun@yahoo.fr
Tél.+237 776 112 53

Madeleine DIOUF
Direction de l'Environnement et des
Établissements Classés
106 Rue Carnot
BP 6557
Dakar
Sénégal
mad1@orange.sn
Tél.+221 33 82 10 725

Camara Ibrahim N'GAYE
Direction du Milieu Marin
BP 3118 Conakry
Guinée
ibrogaye@yahoo.fr
Tél.+224 624 003 98

Annexe II: Ordre du jour

Premier jour – 18 juin 2012

10:00-12:30	Détails pratiques (arrivée et inscription)	PNUE
	Bienvenue	PNUE
	Objectifs de l'atelier dans le cadre de travail de la Convention d'Abidjan	PNUE
	GRID-Arendal et Programme du Plateau Continental du PNUE	G-A
	Sustainable Seas, approche et résultats anticipés de l'atelier	G-A
	Institut de Recherche Marine, Norvège Centre pour le Développement de la Coopération dans le domaine de la Pêche (CDCF)	IMR
	WWF Afrique de l'Ouest	WWF
	Présentation d'ODINAFRICA	ODINAFRICA
	Tour de table de présentation des participants	Tous
	Sessions sur les approches de l'atelier	G-A
12:30-14:00	<i>Déjeuner</i>	
13:30-17:00	Session I: Cadre de travail: EbM	G-A/UNEP/WWF
	Identification des rapporteurs	
	Présentation de l'EbM: portée et implications du concept	G-A
	Résultats détaillées de l'enquête	G-A
	Série de discussions: des exemples d'EbM et de concepts correspondants sont ils actuellement mis en œuvre dans la région? Existe-t-il des projets pilotes? Quels sont les défis et opportunités que présente la mise en œuvre de l'EbM dans la région?	Groupes de discussion (2)
	Réunion plénière: résumé des discussions des Groupes de travail	Plénière

Deuxième jour – 19 juin 2012

9:00-12:30	Session II: Implication du secteur pétrolier et gazier offshore dans l'EbM	
	Identification des rapporteurs	
	Maximisation des avantages: Gestion écosystémique et activités pétrolières et gazières offshore	WWF
	Résultats détaillés de la campagne, y-compris les résultats de l'atelier de l'année dernière	G-A
	Surveillance des écosystèmes: Etudes des effets et ligne de base environnementale. Exemples de projets de coopération en Afrique de l'Ouest	IMR
	Tour de table des participants: Quels sont les problèmes actuels auxquels sont confrontés les gouvernements dans la région pour aborder les questions de gestion environnementale des activités pétrolières et gazières? Comment améliorer la communication entre les secteurs marins et le secteur pétrolier et gazier offshore? Comment impliquer l'industrie de l'offshore dans l'EbM?	Groupes de discussion (2)
	Réunion plénière: résumé des discussions des Groupes de travail	Plénière
12:30-14:00	<i>Déjeuner</i>	
13:30-17:00	III: Rôle des données et des informations marines dans l'EbM	G-A/IMR
	Identification du rapporteur	
	Présentation des données et des informations marines et des avantages que présentent le partage des données, les produits de données et d'informations appliqués étayant l'EbM pour la Convention d'Abidjan: insuffisances des données/outils/platformes	G-A

Système d'information des campagnes Nansis - Nansen Données sur la pêche et environnementales marines du Programme Nansen	IMR
ODINAFRICA: réseau et activités dans la région, possibilités de synergies	ODINAFRICA
Disponibilité des données marines dans la région: Où sont détenues les données? Quelles sont les données nécessaires? Comment améliorer l'accès aux données?	2 Groupes de discussion
Réunion plénière: résumé des discussions des Groupes de travail	Plénière

Troisième jour – 20 juin 2012

9:00-12:30	Session IV: Evaluations marines et notification	G-A
	Identification du rapporteur	G-A
	Présentation des évaluations marines et notification: rôle des évaluations marines dans l'EbM et les processus correspondants	G-A
	Base scientifique du plan de gestion marine: Expérience tirée du Programme MAREANO	IMR
	Développement de capacités pour les évaluations marines: introduction, rapports avec le mécanisme systématique des Nations Unies, comment G-A et ses partenaires peuvent aider	
	État des capacités d'évaluation marine dans la région, défis et besoins	2 Groupes de discussion
<i>12:30-13:30</i>	<i>Déjeuner</i>	
13:30-17:00	État des capacités d'évaluation marine dans la région, défis et besoins	2 Groupes de discussion
	Réunion plénière: résumé des discussions des Groupes de travail	Plénière

Quatrième jour – 21 juin 2012

9:00-12:30	Présentation de l'approche appliquée à la rédaction de la proposition de projet	G-A
	Résultats thématiques: rapporteurs	Rapporteurs
	Groupes de travail: Résumés de la proposition de rédaction de projet, s'appuyant sur les résultats des sessions	5 Groupes de travail
<i>12:30-13:30</i>	<i>Déjeuner</i>	
13:30-15:00	Synopsis	Rapporteurs
	Marche à suivre	PNUE/G-A/IMR
	Fermeture de l'atelier	PNUE

Annexe III: Résultat de l'enquête menée auprès des États membres de la Convention d'Abidjan

Introduction

Une enquête a été menée par la Convention d'Abidjan et UNEP/GRID-Arendal (Norvège) et l'Institut de Recherche Marine (Norvège) auprès des États membres de la Convention d'Abidjan en préparation de l'atelier pilote de Sustainable Seas de la Convention d'Abidjan (Juin 2012). Cette enquête comporte trois parties: i. l'évaluation de l'état de préparation de la région en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures; ii. l'élaboration d'un inventaire des initiatives de gestion marine intégrée au niveau national; et iii. un récapitulatif des plus importantes parties prenantes marines. Ce document contient un synopsis des résultats de l'enquête sur les initiatives de gestion marine intégrée qui se fonde sur les réponses des États membres.

L'enquête a été adressée aux quatorze États membres qui ont ratifié la Convention d'Abidjan. Onze enquêtes au total ont été communiquées: celles de l'Angola, du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, du Liberia, de la Mauritanie, du Nigeria, de Sao Tomé & Príncipe, de la Sierra Leone et du Nigeria.

Evaluation de la gestion environnementale des activités pétrolières et gazières offshore et de la préparation en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures (première partie de l'enquête)

La première partie de l'enquête vise à évaluer la préparation et les capacités de la région en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures. Elle comprend des questions portant sur la préparation du point de vue des cadres politiques et juridiques, ainsi que sur les capacités techniques permettant de traiter la question de la pollution par les hydrocarbures dans la région.

Question 1: Présence d'une organisation nationale de réponse rapide aux déversements accidentels d'hydrocarbures.

Il n'existe aucune organisation active de réponse aux déversements accidentels d'hydrocarbures au Liberia, en Guinée équatoriale, en Mauritanie ou en Sierra Leone. Le « plan d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures de Freetown de 1994 » prévoit un comité de coordination chargé de traiter la présence de déversements accidentels d'hydrocarbures mais il n'est pas encore actif. Le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée Bissau et la Guinée indiquent qu'ils possèdent des organisations chargées de répondre rapidement à des déversements accidentels d'hydrocarbures. Dans le cas de la Guinée Bissau et de la Guinée Conakry, ces centres relèvent de la responsabilité du Ministère de l'Environnement. Sao Tomé & Príncipe indiquent que cette organisation est en cours de développement. L'organisation a été créée en Angola en 2008. Le Nigeria possède une Agence Nationale de Détection et de Réponse aux Fuites Pétrolières (NOSDRA).

Question 2: Existe-t-il un plan d'urgence en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures?

L'Angola, le Liberia, la Guinée équatoriale, la Guinée Bissau et Sao Tomé & Príncipe indiquent qu'ils n'ont pas développé pour l'instant de plan d'urgence. La Guinée Bissau et le Liberia indiquent qu'un tel plan est en cours de développement. Le Liberia va développer un tel plan avec l'aide de GIWACAF et de l'OMI. Le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée, la Sierra Leone et la Mauritanie indiquent qu'elles possèdent des plans d'urgence actifs. Le plan d'urgence de la Sierra Leone a été développé en 1994. La Mauritanie a inclus le plan « POLMAR » dans la législation liée à la prévention et à la lutte contre la pollution marine. Le Nigeria possède un Plan d'Urgence National sur le Déversement Accidentel du Pétrole (NOSCP).

Question 3: Combien de fois le plan est-il mis en œuvre à titre de mesure de réponse de préparation d'urgence dans votre pays?

Le Liberia, la Guinée Bissau et Sao Tomé & Príncipe ne possédant pas encore un tel plan, il n'a pas encore été mis en œuvre. La Sierra Leone indique que de tels exercices ont été prévus dans le plan de 1994 mais qu'il n'est pas actuellement actif. La Mauritanie n'a pas encore mis en œuvre un plan. Le Cameroun mentionne qu'il organise régulièrement des exercices de simulation de réponse aux déversements accidentels d'hydrocarbures (1 à 2 fois par an). Il en est de même dans la République démocratique du Congo et en Guinée. De plus, en Guinée, une réunion se tient régulièrement entre l'industrie et le gouvernement à ce sujet. En Angola le plan est mis en œuvre chaque fois qu'il y a un incident. L'Angola organise des exercices de simulation une fois par an. Au Nigeria le plan est mis en œuvre périodiquement.

Question 4: Les compagnies pétrolières disposent-elles d'un système de compensation/responsabilité si elles causent des déversements accidentels d'hydrocarbures?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la Guinée Bissau, Sao Tomé & Príncipe indiquent que leur pays ne possède pas un tel système. Au Cameroun le cadre juridique sur l'environnement prévoit des sanctions pour les cas de pollution en général (y compris les déversements accidentels d'hydrocarbures). Le Cameroun a également ratifié la Convention MARPOL73 et la Convention pour la Protection du Milieu Marin. Des communautés locales de la République démocratique du Congo se sont, dans certains cas, organisées afin d'être dédommagées pour les dégâts dus à la pollution par les hydrocarbures. La Guinée indique qu'elle possède un cadre juridique pour la compensation et la responsabilité des compagnies pétrolières. Le plan d'urgence en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures de la Sierra Leone comporte des procédures de demande d'indemnisation pour les dégâts causés au milieu marin en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures. Ces demandes d'indemnisation s'appuient sur les pertes. Il s'agit, par exemple, de la perte touristique calculée par le Ministère du Tourisme et des Affaires Culturelles et l'Office National du Tourisme, de la perte du maximum autorisé de capture de pêche calculé par le Ministère de la Pêche et des Ressources Marines, des dommages causés aux infrastructures et au matériel, des matériaux et main d'œuvre utilisés dans le processus de nettoyage et des indemnités pour les dommages causés à d'autres services. La Mauritanie a adopté les Conventions de 1992 traitant de cette question et le FIPOL. L'Angola possède un système de compensation. Au Nigeria, l'initiative « Clean Nigeria Associates » (CNA) traite de cette question (« Oil Spill Cooperative »).

Question 5: Dispose-t-on de données sur les déversements accidentels d'hydrocarbures (événements, gravité, et présence géographique)?

La plupart des pays ne réalisent pas de recueil systématique des données sur la présence de déversements accidentels d'hydrocarbures. Ceci s'explique par le fait que dans la plupart des cas des déversements accidentels d'hydrocarbures (troisième tiers) majeurs n'ont pas encore été relevés (par exemple au Liberia, en Guinée équatoriale, en Guinée Bissau, en Guinée, à Sao Tomé & Príncipe, en Sierra Leone et en Mauritanie). Certaines données sur la présence de déversements accidentels d'hydrocarbures mineurs sont recueillies au Cameroun et dans la République démocratique du Congo. Le Cameroun mentionne la présence de plusieurs déversements de premier tiers. La République démocratique du Congo indique que les données sont détenues par le CCPM et la CIGC. L'Angola détient une base de données des incidents mais aucune autre information n'est disponible. Le Nigeria indique qu'il possède, à ce sujet, des données de très bonne qualité et à jour.

Question 6: Certains pays utilisent un système pollueur-payeur. Quel système de pénalisation des pollueurs existe-t-il dans votre pays?

Le Liberia, la Sierra Leone et Sao Tomé & Príncipe ne prévoient pas de système pollueur-payeur. Le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée Bissau, la Guinée et la Mauritanie l'ont prévu dans leur législation. La République démocratique du Congo l'a inclus dans le nouveau cadre législatif environnemental. En Guinée Bissau il figure dans le « Code de l'Environnement » général et en particulier dans le « PNIU » (qui est en cours de développement). En Angola le pollueur est toujours responsable en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures et doit indemniser l'État et les autres institutions privées. Le Nigeria possède un système similaire.

Question 7: Dans quels délais des déversements accidentels d'hydrocarbures sont-ils notifiés dans votre pays?

La Liberia, la Guinée équatoriale, la Guinée Bissau, Sao Tomé & Príncipe et la Sierra Leone n'ont pas encore prévu des délais permis puisque plusieurs pays n'ont pas encore mis en œuvre de plan de réponse aux déversements accidentels d'hydrocarbures. Le Cameroun mentionne qu'il faut prendre des mesures immédiates mais ceci ne figure pas dans la législation. La République démocratique du Congo prévoit une heure et des mesures sont prises pour réduire ce délai. En Guinée, les déversements de premier et deuxième tiers peuvent être notifiés après coup dans un délai de six à douze mois. Sao Tomé & Príncipe mentionnent quarante-huit heures en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures bien que la législation ne le prévoit pas encore. En Mauritanie, il faut réagir immédiatement. En Angola le pollueur doit notifier l'incident aux autorités dans un délai de huit heures. Au Nigeria il doit être notifié dès que possible, au cours des vingt-quatre heures suivantes.

Question 8: Le responsable des déversements accidentels d'hydrocarbures prend-il part à des exercices de détection?

Les responsables des déversements ne prennent pas encore part à un plan ou un exercice d'urgence car ces derniers ne sont pas encore mis en œuvre dans plusieurs pays (Liberia, Guinée, Guinée équatoriale, Sao Tomé & Príncipe, Sierra Leone). Le PNIU n'est pas encore mis en œuvre en Guinée-Bissau, mais toutes les institutions et organisations pertinentes sont impliquées dans le futur plan. Les compagnies pétrolières du Cameroun prennent part à des simulations et des plans d'urgence. La République démocratique du Congo prévoit des exercices impliquant l'industrie. Shell and Total ont pris part à des exercices en Guinée. Des exercices conjoints ont lieu en Angola, principalement pour tester le système. L'aide du gouvernement angolais permet d'obtenir le soutien logistique et administratif nécessaire pour importer du matériel et d'autres ressources. Au Nigeria le responsable des déversements est impliqué pour les déversements ayant lieu en cours d'opération/dans la zone opérationnelle.

Question 9: Si un déversement accidentel d'hydrocarbures est observé (par exemple mazout sur les plages), comment ce problème est-il traité? Existe-t-il un groupe d'intervention chargé d'organiser le nettoyage? Si ce n'est pas le cas, qui est responsable du nettoyage?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la Mauritanie et la Sierra Leone mentionnent qu'aucun déversement accidentel d'hydrocarbures majeur ne s'est encore produit. Aucun déversement accidentel d'hydrocarbures n'a encore été observé en Guinée Bissau. La « Direction Générale de l'Environnement » est l'agence responsable du nettoyage, en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures. Il n'existe pour l'instant aucun groupe spécial chargé de cette tâche. Le plan d'urgence actuel en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures de la Sierra Leone comporte des équipes d'intervention constituées de représentants de tous les secteurs concernés, mais aucun rapport sur les activités fonctionnelles de ce comité n'est disponible. La Mauritanie ne possède pas encore de structure. Le Ministère de l'Environnement organise la coordination des travaux de nettoyage. Au Cameroun trois organisations sont impliquées: le « ANC MINEPDED », le « Comité National Permanent d'Intervention aux Déversements d'Hydrocarbures » et le « Comité National de Gestion des Inci-

dents ». En cas de pollution de premier tiers, un groupe d'intervention est constitué pour assurer le nettoyage des plages. Le coordinateur national de la République démocratique du Congo et les autorités locales organisent le nettoyage avec l'aide d'ONG et de volontaires. La Guinée dispose du Comité de gestion de crise et la « Direction Nationale de l'Environnement » est responsable du nettoyage. A Sao Tomé & Príncipe le nettoyage est effectué par le garde-côte. L'Angola est en train de former des volontaires pouvant intervenir, le cas échéant, mis le nettoyage est l'ultime responsabilité de pollueur, celui-ci intervient sous la surveillance du gouvernement angolais. Au Nigeria les déversements accidentels d'hydrocarbures sont notifiés à NOSDRA pour intervention immédiate.

Question 10: Quelle agence gouvernementale est responsable de la surveillance du milieu marin en général et du problème des déversements accidentels d'hydrocarbures en particulier?

Les agences gouvernementales impliquées sont énumérées dans la troisième partie de ce document récapitulatif.

Question 11: Capacités techniques disponibles traitant la question des déversements accidentels d'hydrocarbures

La plupart des pays ne disposent pas de matériel, de navires ou de personnel spécialisés capables de traiter les déversements accidentels d'hydrocarbures. Il s'agit du Liberia, de la Guinée équatoriale, du Cameroun, de la Guinée Bissau, de Sao Tomé & Príncipe et de la Sierra Leone. Dans d'autres pays, le Cameroun par exemple, les compagnies pétrolières et les raffineries de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) emploient du personnel pouvant se charger du nettoyage. Au Cameroun, l'armée a été mobilisée pour effectuer le nettoyage des plages mazoutées. Cette démarche est prévue dans le plan d'intervention en cas de catastrophe coordonné par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Aucun navire n'est disponible au Cameroun. La Guinée dispose de personnel et de matériel pour traiter des déversements de premier et deuxième tiers. Le port de Conakry possède trois navires pouvant intervenir en cas de pollution par les hydrocarbures. La Sierra Leone possède peu de capacités, voire aucune, du point de vue du personnel technique dans le domaine de la gestion et de la protection environnementale portant sur les activités pétrolières et gazières. Une société privée, CLASS DIVING, possède des capacités techniques lui permettant de s'attaquer aux déversements accidentels d'hydrocarbures et a apporté son appui lors de déversements accidentels mineurs d'hydrocarbures provenant de navires. En Mauritanie la marine nationale détient la plupart du matériel et des capacités. La gendarmerie et le Ministère de la Pêche possèdent du matériel supplémentaire. Les plateformes des compagnies pétrolières de Mauritanie possèdent des barrages flottants. L'Angola n'a communiqué aucun chiffre exact mais indique que les compagnies pétrolières possèdent des capacités techniques importantes (personnel, barrages, écrémeurs, agents de dispersion, navires et hélicoptères). La Marine et le Système de Protection Civile d'Angola disposent également de capacités. Le Nigeria possède NOSDRA (Personnel, matériel d'intervention en général), Clean Nigeria Associates (CAN), personnel, matériel, navires et NIMASA (personnel, matériel, navires).

Question 12: Parties prenantes

Les agences gouvernementales impliquées sont énumérées dans l'annexe III.

Question 13: Traitement et présence de déversements accidentels d'hydrocarbures de divers tiers

Le Liberia, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, Sao Tomé & Príncipe et la Mauritanie indiquent que des déversements accidentels d'hydrocarbures ne se sont pas encore produits. Au Cameroun, le traitement des déversements accidentels d'hydrocarbures de divers niveaux fait partie du plan d'urgence national. Des déversement de troisième tiers ne se sont jamais produits. Dans la République démocratique du Congo, les déversements de premier tiers sont gérés par l'industrie. Des déversements de deuxième tiers se produisent assez fréquem-

ment et le plan d'action national est alors mis en œuvre. En Guinée les déversements accidentels d'hydrocarbures de deuxième et troisième tiers sont gérés par l'industrie. Des déversements de troisième tiers se sont produits en Guinée et dans la République démocratique du Congo. En Angola: dans le cas des déversements de premier tiers, le pollueur est responsable de l'intervention; dans le cas des déversements de deuxième tiers, il peut demander l'aide d'autres opérateurs et payer les frais; dans le cas des déversements de troisième tiers toutes les ressources nationales sont mobilisées et l'aide de pays étrangers peut être recherchée, si besoin est. Au Nigeria: les déversements de premier tiers proviennent de compagnies pétrolières individuelles et plusieurs sont notifiés, la compagnie étant responsable du nettoyage, sept tonnes habituellement (50 bbls) et moins; les déversements de deuxième tiers proviennent de compagnies pétrolières et sont habituellement moins fréquents, 7 tonnes mais moins de 5000 bbl, il faut alors faire appel à la CNA; dans le cas des déversements de troisième tiers, le Plan National d'Urgence est mis en place (déversements supérieurs à 700 tonnes/5000 bbl).

Question 14: Politiques pour l'utilisation des agents de dispersion des hydrocarbures

La plupart des pays ne possèdent pas actuellement de politiques ou de réglementation dans ce domaine (Liberia, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Sao Tomé & Príncipe). Ces réglementations sont en cours de développement dans plusieurs pays (par exemple Cameroun, République démocratique du Congo). Le Cameroun et la République démocratique du Congo sont en train de développer une législation spéciale à ce sujet. L'utilisation d'agents de dispersion doit être autorisée par le MINEPDED au Cameroun. En Guinée Bissau le futur PNIU s'en chargera. La politique d'utilisation des agents de dispersion/dissolvants est en cours de développement en Guinée, le Ministère de l'Environnement donne l'autorisation actuellement. Aucune politique n'a encore été déterminée en Mauritanie et actuellement le Ministère de l'Environnement donne l'autorisation. En Angola les agents de dispersion peuvent être utilisés dans les eaux marines d'une profondeur supérieure à vingt mètres. Le NOSP comprend une liste des agents de dispersion pouvant être utilisés temporairement dans la mesure où la Politique Nationale pour les Agents de dispersion est en cours d'élaboration. Le Nigeria possède une liste des agents de dispersion autorisés et un formulaire d'autorisation de leur utilisation.

Question 15: Quel système de sécurité est en place dans votre pays pour les réseaux de pipeline, leur stockage, leurs terminaux et les parcs de stockage?

La plupart des pays ne possèdent pas de systèmes de sécurité pour la protection de l'infrastructure pétrolière (Liberia, Guinée équatoriale, Sao Tomé & Príncipe, Guinée Bissau, Sierra Leone et Mauritanie). Le Cameroun effectue en permanence un contrôle et une inspection de l'infrastructure pétrolière. Les réservoirs de stockage de pétrole doivent avoir des murs en béton à titre de protection. La République démocratique du Congo assure en permanence un contrôle (gardes) et une surveillance électronique de l'infrastructure pétrolière. Les pipelines traversant des zones marécageuses sont dotés d'une protection spéciale. En Angola tout le matériel et toutes les installations doivent être soumis à un programme, il s'agit notamment de valves de sécurité et d'un système intelligent d'inspection et de lutte contre l'incendie ainsi qu'un programme de formation. Au Nigeria il s'agit de clôturer le périmètre des installations, d'employer des gardiens et de signaler la priorité de passage.

Question 16: Quelle procédure est utilisée pour la vérification de l'intégrité des pipelines dans votre pays et comment est-elle réalisée?

Plusieurs pays n'effectuent pas de vérification de l'intégrité des pipelines, soit parce qu'elle n'est pas encore prévue, soit parce qu'ils ne possèdent pas encore d'infrastructure de pipelines (Liberia, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Sao Tomé & Príncipe, Sierra Leone, Mauritanie). Le Cameroun effectue en permanence une inspection et un contrôle de l'infrastructure des pipelines. La République démocratique du Congo organise

régulièrement des patrouilles des pipelines et des vérifications (électroniques) par échouage. En Angola les opérateurs pétroliers doivent mettre en œuvre un programme d'intégrité et d'entretien pour toutes les opérations. Le Nigeria effectue des vérifications périodiques des pipelines qui sont à facettes par souci de protection contre la corrosion et le sabotage.

Question 17: Quel processus de notification est utilisé dans votre pays en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures?

Dans la plupart des cas le processus n'est pas officialisé en procédures. D'autre part, des déversements accidentels majeurs d'hydrocarbures ne se sont pas encore produits dans plusieurs pays (Sierra Leone, Sao Tomé & Príncipe et Mauritanie). Dans la République démocratique du Congo, des pêcheurs ont notifié des déversements accidentels d'hydrocarbures aux autorités locales qui avertissent le coordinateur national. L'officialisation et les procédures seront incluses dans le PNIU de la Guinée Bissau. En Guinée la notification par les capitaines de navires se fait via le port de Conakry. En Angola le pollueur doit informer les autorités dans un délai de huit heures si les déversements dépassent un baril (159 litres) il doit en même temps commencer à mobiliser le matériel et le personnel, si besoin est. Le Nigeria possède un formulaire de notification à NOSDRA, un Plan d'urgence national qui est activé lors de la détection de tout déversement quelle qu'en soit la taille.

Inventaire des initiatives de gestion marine intégrée (deuxième partie de l'enquête)

Question 1: Existe-t-il actuellement des plans ou des projets actifs de gestion écosystémique (au niveau national ou régional)?

La plupart des pays (Cameroun, République démocratique du Congo, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Sao Tomé and Príncipe, Mauritanie et Nigeria) ont énuméré un certain nombre d'initiatives dans le cadre de la Gestion écosystémique. Le Cameroun a fourni des informations sur le projet de GIZC de l'APN (Autorité Portuaire Nationale), le projet de GIZC de Kribi-Campo (ENVI-REP Cameroun) et le projet régional sur le tourisme côtier durable avec neuf pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Au Cameroun ce projet est organisé à Kribi. La République démocratique du Congo possède un plan d'action national pour la gestion de la zone côtière et marine ainsi qu'un plan de gestion de la biodiversité. La Guinée Bissau possède un projet de restauration de la mangrove près de la ville de Mansoa, plusieurs projets de conservation des écosystèmes dans des aires protégées et un projet de surveillance des écosystèmes près du village de Formosa. La Guinée Bissau mentionne également le projet régional Manatee. La Guinée mentionne que l'Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées est responsable de ces projets au niveau national, et RANPAO au niveau régional. Aucune information n'est fournie sur des projets proprement dits. Il existe, à Sao Tomé & Príncipe, certains projets liés à l'EbM qui se concentrent sur la pêche. La Sierra Leone possède actuellement un projet suivi de gestion de la pêche artisanale. La Mauritanie dispose d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE2, 2012-2016) qui comporte des éléments et des projets sur la gestion et la protection du milieu marin et terrestre, y-compris les aires marines protégées, la restauration de la zone côtière et des zones humides. Au niveau régional, la Mauritanie possède des projets dans le cadre de RANPAO (Réseau des Aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest) qui impliquent sept pays dans la région. Le Nigeria possède le Plan d'Action National (PAN) du projet Grand écosystème marin du courant de Guinée (GEM-CG). Le Liberia et la Guinée équatoriale ne fournissent aucune information.

Question 2: Quelle agence nationale est responsable de ces projets et plans?

Au Cameroun le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDE) est responsable. Dans la République démocratique du Congo ce sont: la Direction du Développement Durable, la Direction Nationale

de la Commission du Courant de Guinée et l'Institut National de la Conservation de la Nature. En Guinée Bissau le Cabinet de Planification côtière (GPC) est responsable des projets de restauration de la mangrove, l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) est responsable des projets de conservation des écosystèmes dans les aires protégées, L'IBAP et l'ONG « Tiniguena » sont responsables de la surveillance des écosystèmes au niveau des communautés dans la région de Formosa et le GPC est responsable du projet Manatee. Les agences responsables en Guinée sont le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts. Les projets de gestion de la pêche de Sao Tomé et Principé relèvent des responsabilités des Directorats pour la Pêche et pour l'Environnement, dans le cadre respectivement du Ministère de l'Économie et du Ministère des Travaux Publics et des Ressources Naturelles. En Sierra Leone le Ministère de la Pêche et des Ressources Naturelles, en coopération avec d'autres ministères et agences/organisations, est responsable des projets. En Mauritanie, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime sont responsables des projets. Au Nigeria, il s'agit du Ministère Fédéral de l'Environnement. Le Liberia et la Guinée équatoriale n'ont fourni aucune information.

Question 2a: Existe-t-il d'autres approches appliquées à la gestion conventionnelle marine ou côtière et quelle agence gouvernementale en est responsable?

Le Liberia possède des projets sur la protection de ses côtes, dont le Ministère de la Terre, des Mines et de l'Énergie est responsable. Le Cameroun possède également des projets du MINEPDE. Dans la République démocratique du Congo, plusieurs ONG actives traitent de questions telles que les tortues de mer et les sardinelles. Le GPC possède une certaine expérience dans la gestion de la zone côtière en Guinée Bissau. En Guinée, le Code de L'Environnement et ses textes d'application traitent de l'approche appliquée à la gestion marine. L'agence gouvernementale responsable est le Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières. En Mauritanie les AMP font l'objet d'une gestion basée sur une gouvernance commune (Parc National Banc d'Arguin, Parc National Diawling), dépendant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La Guinée équatoriale, Sao Tomé & Principé et la Sierra Leone n'ont fourni aucune information.

Question 3a: Des efforts sont-ils réalisés dans la gestion intégrée de la zone côtière?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo, la Guinée Bissau, Sao Tomé & Principé et la Sierra Leone n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Le Cameroun énumère plusieurs projets. En Sierra Leone le gouvernement, avec l'aide de Wetlands International et du Programme Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine, est responsable d'un projet pilote sur la gestion de la zone côtière. La Mauritanie possède un projet de GIZC dans le Parc National Banc d'Arguin. Le Nigeria possède un projet de plan de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) qui a été développé par le Ministère Fédéral de l'Environnement.

Question 3b: Des processus de planification spatiale marine (MSP) sont-ils en cours?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo, Sao Tomé & Principé et la Sierra Leone n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Le Cameroun énumère plusieurs projets. Des processus de planification spatiale sont en cours en Guinée Bissau dans le cadre de son plan d'urgence. De plus des projets de planification spatiale portant sur des AMP et le tourisme côtier sont en cours dans l'archipel des Bijagos. Une MSP est en cours dans sept régions identifiées en Guinée: îles de Loos, Tristao, Alcatraz, Rio Pomgo, Delta du Konkouré, Delta de la Mélécoré. La Mauritanie possède un projet de MSP dans le Parc National Banc d'Arguin (Ministère de l'Environnement). Le Nigeria possède le projet cartographique de l'index de sensibilité environnementale (ESI) qui est partiellement achevé.

Question 3c: Des efforts sont-ils réalisés dans la gestion de la pêche?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo, Sao Tomé & Principé et la Sierra Leone n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Le Cameroun énumère plusieurs projets. La République démocratique du Congo possède une législation sur la gestion de la pêche mais sa mise en œuvre est faible. La Guinée Bissau possède plusieurs projets (les fleuves Cacheu et Rio Grande de Buba) et une législation sur le Code de la Pêche. Une surveillance (chalutage) et une protection des habitats ainsi que la restauration de zones dégradées du point de vue de la pêche ont lieu régulièrement. En Sierra Leone le Programme Régional pour la Pêche de l'Afrique de l'Ouest est mis en œuvre par le Ministère de la Pêche et des Ressources Marines et il comporte un élément sur la gestion de la pêche. Une réglementation de la gestion de la pêche est mise en œuvre actuellement dans le pays. En Mauritanie la gestion de la pêche est étayée par la recherche scientifique. Le Nigeria possède le « Sea Fisheries Act » (révisé récemment) et trois plans de gestion de la pêche, à savoir TED, BRD et EAF-Nansen.

Question 3d: Des Aires marines protégées ont-elles été identifiées ou sont-elles en cours de développement?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo, Sao Tomé & Principé et la Sierra Leone n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Des AMP sont en cours de développement au Cameroun. Il en existe plusieurs en Guinée Bissau: le Parc Naturel de Mangrove de Cacheu, le Parc National de Orango, le Parc National João Vieira Poilão, et le Parc Naturel des Lacs de Cufada. Sept AMP ont été identifiées en Guinée, quatre d'entre elles sont à un stade de développement avancé et les trois autres sont en cours de développement. Il s'agit des îles de Loos, de Tristao, d'Alcatraz, de Rio Pomgo, du Delta du Konkouré et du Delta de la Mélécoré. Quatre sites ont été proposés en Sierra Leone. La Mauritanie possède deux AMP: le Parc National Banc d'Arguin et le Parc National Diawling. Des AMP sont en cours de développement au Nigeria mais elles n'ont pas encore été désignées ou développées.

Question 3e: Des efforts sont-ils réalisés dans la gestion de la ligne de partage des eaux?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et Sao Tomé n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Le Cameroun énumère plusieurs zones. La Guinée Bissau possède plusieurs projets s'appuyant sur les diverses lignes de partage des eaux. En Guinée il existe quelques projets dans le cadre des centrales hydroélectriques. En Sierra Leone l'Agence de Gestion de Ligne de Partage des Eaux de Bumbuna a été créée en 2008. Elle englobe les besoins environnementaux et sociaux liés à l'exploitation du barrage hydroélectrique de Bumbuna, il s'agit notamment de la protection physique et de la durabilité du réservoir de Bumbuna. En Mauritanie le PANE2 se chargera de cette question. Le Nigeria mentionne qu'il en existe mais il ne fournit pas d'informations supplémentaires.

Question 3f: Des mécanismes de gouvernance sont-ils en place, par exemple un mécanisme impliquant les parties prenantes dans les processus de planification et de gestion?

Le Liberia, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et Sao Tomé n'ont fourni que des informations limitées, voire aucune. Au Cameroun les parties prenantes sont impliquées dans tous les projets énumérés. En Guinée Bissau les parties prenantes sont impliquées dans toutes les AMP. En Guinée les parties prenantes de planification sont impliquées dans les projets de conservation de la biodiversité, les projets de restauration des habitats et les projets portant sur l'érosion de la zone côtière. En Sierra Leone la co-gestion est l'un des éléments d'un projet d'ensemble. En Mauritanie cette question est prévue dans la législation. Au Nigeria, les parties prenantes sont consultées régulièrement en particulier via le Comité interministériel (CIM) GEM-GC.

Question 4: Quelles sont les préoccupations/pressions essentielles et qu'elle serait la zone géographique ciblée?

	Angola	Cameroun	République démocratique du Congo	Guinée	Guinée Bissau	Guinée équatoriale	Liberia	Mauritanie	Nigeria	Sao Tomé & Príncipe	Sierra Leone
Meilleure gouvernance											
Gestion durable (mieux équilibrée)											
Conflits territoriaux dans la zone côtière		■									
Protection insuffisante des AMP				■							
Développement urbain imprévu et illicite				■			■				■
Erosion de la zone côtière		■		■					■	■	
Dégradation du sol (salinisation, inondation)							■				
Destruction de la mangrove		■			■				■		■
Dégradation des habitats marin par l'industrie minière et pétrolière et gazière offshore								■	■		
Conflits concernant la pêche (industrielle par opposition à artisanale)		■									
Pêche illicite				■	■						■
Techniques de pêche destructrices											■
Surexploitation des stocks halieutiques							■				
Pollution par les hydrocarbures				■	■			■		■	
Pollution en général							■	■	■		
Pollution du milieu marin par les sources telluriques (notamment l'industrie)				■	■						

Question 5: Quels sont les besoins/défis du développement d'une approche écosystémique appliquée à la gestion?

Identification de la nécessité de mettre en œuvre l'EbM											■			
Moyens financiers					■									
Dispositions nécessaires aux activités (surveillance, contrôle de la pollution, etc.)			■		■									
Capacité de gestion durable du gouvernement (création de mécanismes cohérents)		■	■	■				■	■	■				
Absence de cadre législatif/politique marine					■	■				■	■	■		
Manque de sensibilisation à la gestion marine intégrée										■	■	■		
Co-gestion, implication des parties prenantes										■	■	■		
Mise en vigueur de la législation sur le milieu marin		■	■		■					■	■	■		
Surveillance		■	■							■	■	■		
Mise en œuvre de pratiques de gestion durable		■												
Contrôle de la pollution marine et mise en vigueur										■				
Mesures de contrôle de l'érosion côtière														
Traitement des développements urbains imprévus sur la frange côtière		■												
Changements climatiques		■	■											
Perte de biodiversité		■	■							■				
Restauration d'habitat														

■ Question mentionnée par le répondeur
 ■ Aucune information communiquée



UNEP/UNEP/Convention d'Abidjan

c/o ONUCI
Ancien Hotel Sebroko
Blvd de la Paix
Abidjan, Cote d'Ivoire
+225 02 718 781

GRID-Arendal

PO Box 183
N-4802 Arendal
Norvège
grid@grida.no
+47 47 64 45 55